

Université 
de Montréal
et du monde.



Budget de fonctionnement 2022-2023

Table des matières

Mot du recteur	5
L'UdeM en 2022.....	7
Le budget en bref.....	8
Orientations budgétaires.....	11
Principes d'allocation budgétaire.....	17
Budget de fonctionnement 2022-2023	23
Vue d'ensemble.....	23
Les revenus.....	25
Les dépenses.....	29
Données budgétaires	35
Sommaire des revenus et des dépenses	36
Sommaire des revenus	37
Sommaire des dépenses	38
Calcul estimatif de la subvention de fonctionnement.....	39
Enseignement et recherche.....	40
Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche.....	41
Services à l'enseignement et à la recherche.....	42
Administration	43
Direction des immeubles	44
Services à la vie étudiante.....	45
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM)	46
Services auxiliaires.....	47

ANNEXES

1. Le processus budgétaire.....	49
2. La structure budgétaire de l'UdeM.....	53



Les années se suivent, mais ne se ressemblent pas nécessairement. À pareille date l'an dernier, nos campus étaient déserts et la formation de nos quelque 46 000 étudiants et étudiantes était assurée virtuellement. La pandémie poursuivait ses ravages et nous n'étions pas en mesure de dire à quel moment la situation reviendrait à la normale, même si nous avions bon espoir que 2021-2022 serait meilleure.



Si l'on nous avait dit qu'en plus de la pandémie l'année 2022-2023 serait marquée par une guerre menaçant l'ordre mondial, nous aurions probablement cru nager en pleine politique fiction. C'est pourtant la réalité dans laquelle nous sommes au moment d'écrire ces lignes.

La pandémie et maintenant la guerre en Ukraine provoquent beaucoup de tensions. Elles exercent aussi des pressions sur l'inflation, qui atteint des sommets qu'on n'avait pas vus depuis plusieurs décennies. Si la plupart des économistes s'entendent pour dire que le phénomène sera passager et se résorbera dans les mois à venir, il pose des défis sur le plan financier.

L'Université de Montréal n'échappe pas à cette réalité et doit constamment faire preuve de créativité et d'agilité pour relever ces défis. Or, malgré la morosité ambiante, la santé financière de notre université, vieille de 144 ans, est bonne.

Pour la période 2022-2023, l'Université prévoit un surplus de l'ordre de 4 M\$ sur un budget qui avoisinera les 930 M\$. Comme prévu, ce surplus sera affecté au remboursement du déficit, conformément à l'engagement pris en 2016 d'en rembourser la moitié d'ici 2037. Ce déficit s'élevait à 139,1 M\$ au 30 avril 2021.

Globalement, nos revenus augmenteront de 3,5 %, tandis que la hausse de nos dépenses se limitera à 3,2 %, malgré un contexte inflationniste. Le rehaussement confirmé du financement universitaire avec des mesures ciblées ainsi que l'accroissement des revenus provenant des droits de scolarité et des frais d'admission contribuent grandement à cette situation.

Toutefois, la hausse des revenus tirés des droits de scolarité et des frais d'admission ne saurait cacher la variation, quoique légère, de l'effectif étudiant inscrit à temps plein à l'Université de Montréal. Les variations de l'effectif étudiant et l'incidence qu'elles peuvent avoir sur les revenus demeurent, encore cette année, un objet de préoccupation. À cet égard, les efforts soutenus en matière de recrutement, de soutien à la réussite et d'élaboration de programmes se poursuivront au cours des prochaines années. En ce sens, le maintien de la subvention de 5,1 M\$ pour le recrutement d'étudiants internationaux viendra appuyer nos initiatives.

Par ailleurs, il faut saluer l'effort du gouvernement du Québec qui annonçait dans son dernier budget un investissement supplémentaire de 74,6 M\$ dans le réseau universitaire. Cette contribution additionnelle permettra de financer principalement différentes mesures ciblées relatives à la réussite en enseignement supérieur, à la santé mentale étudiante, à la formation à distance, au besoin d'espace et à la transformation numérique.

De plus, nous bénéficierons, en 2022-2023, d'une somme de 5,4 M\$ dans le cadre de la Politique québécoise de financement des universités, instaurée en 2018 par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). L'information a été communiquée par le MES au lendemain du budget du Québec, présenté le 22 mars 2022.

Enfin, l'exercice budgétaire de 2022-2023 marque la première année de la mise en œuvre de la planification stratégique 2022-2032, que l'Université a lancée l'automne dernier. Avec l'adoption de ce plan viennent des objectifs que nous poursuivons et qui se reflètent dans le budget. Les projets et les initiatives menés dans le cadre de cette planification stratégique se partageront une somme de près de 8 M\$ et visent, selon son énoncé même, à faire de l'Université de Montréal l'université de langue française la plus influente au monde d'ici 2032.

Des initiatives comme le financement de bourses d'études dans le domaine de l'intelligence artificielle, l'augmentation du budget des acquisitions des bibliothèques, le réinvestissement dans nos fonds internes voués à la recherche ou encore la création du nouveau programme Millénaire destiné à l'entrepreneuriat sont autant de manifestations concrètes qui témoignent de cette vision.

Malgré un contexte de sous-financement des universités québécoises, nous continuons de gérer avec rigueur les sommes que les gouvernements et les étudiants et étudiantes versent à l'Université de Montréal pour accomplir sa mission. Et je tiens à saluer ici la compétence et l'engagement de l'équipe du Vice-rectorat à l'administration et aux finances qui, sous la gouverne d'Éric Filteau, se livre chaque année à cet exercice essentiel à la saine gestion de notre établissement.

C'est grâce à cet engagement que l'Université de Montréal continue de se maintenir, année après année, dans le groupe des 100 établissements universitaires les plus réputés dans le monde. Nous pouvons en être fiers.

Bonne lecture!

Daniel Jutras
Recteur

1^{re}

AU QUÉBEC

L'UdeM forme avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, le premier pôle d'enseignement supérieur du Québec.

4^e

AU CANADA

Avec des revenus de recherche dépassant le demi-milliard de dollars, l'UdeM figure au 4^e rang des universités canadiennes les plus dynamiques en recherche.

88^e

AU MONDE

L'UdeM se situe au 88^e rang du classement du *Times Higher Education* et dans le premier percentile des meilleures universités du monde, d'après tous les classements établis.

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur le site Web de l'Université de Montréal.

umontreal.ca

929,1 M\$

REVENUS

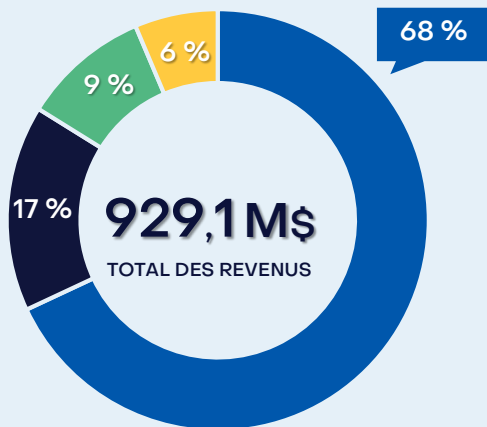
Le budget de fonctionnement 2022-2023 totalisera des revenus de 929,1 M\$, une hausse de 3,5 % par rapport à l'an dernier.

925,1 M\$

DÉPENSES

Les dépenses prévues pour l'exercice 2022-2023 se chiffrent à 925,1 M\$, en hausse de 3,2 % ou 28,3 M\$.

RÉPARTITION DES SOURCES DE REVENUS



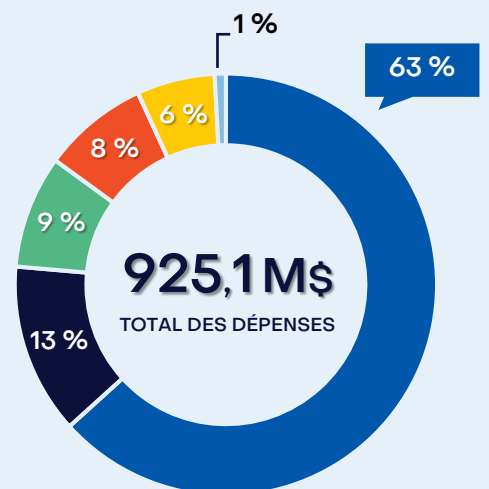
	Budget 2022-2023
Subvention de fonctionnement	629,5 M\$
Droits de scolarité et frais d'admission	159,9 M\$
Autres revenus	85,7 M\$
Activités autofinancées	54,0 M\$
Total	929,1 M\$

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR FONCTION

Budget
2022-2023

585,5 M\$	Enseignement, recherche et bourses
121,1 M\$	Soutien à l'enseignement et à la recherche
80,0 M\$	Administration
75,2 M\$	Direction des immeubles
55,4 M\$	Services autofinancés
7,9 M\$	Autres dépenses

925,1 M\$



4 M\$

SOLDE BUDGÉTAIRE

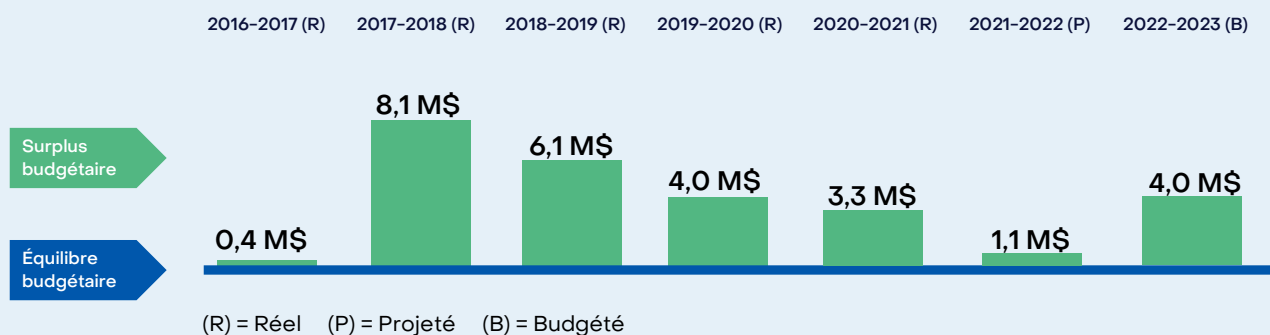
L'exercice budgétaire 2022-2023 inscrit un surplus de 4 M\$ qui sera entièrement affecté au remboursement du déficit accumulé.

8 M\$

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le présent budget marque la première année de la planification stratégique 2022-2032. L'Université consacrera près de 8 M\$ à des actions visant l'atteinte des objectifs poursuivis par cette planification.

ÉVOLUTION DU SOLDE D'EXERCICE



68 %

FINANCEMENT PUBLIC

La subvention du ministère de l'Enseignement supérieur représente 68 % de tous les revenus de l'UdeM, tandis que les droits de scolarité et les frais d'admission comptent pour 17 % de l'ensemble.

76 %

SALAIRES

Les dépenses salariales représentent 76 % de toutes les dépenses de l'UdeM.

AUTRES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Pour l'ensemble des graphiques du budget de fonctionnement 2022-2023, consultez la présentation faite aux instances par le vice-recteur à l'administration et aux finances.



Cadre général

Tout budget reflète le profil de l'organisation. Le budget de fonctionnement de l'UdeM ne fait pas exception à la règle. Pour des motifs qui tiennent aussi bien à son histoire et à sa culture organisationnelle qu'au principe d'autonomie universitaire qui est solidement ancré dans ses instances, l'Université de Montréal est une organisation décentralisée. Et ce principe de décentralisation conditionne le modèle d'allocation budgétaire. Chaque unité est en effet responsable de la gestion de son budget, à l'intérieur de balises imposées par des règles de contrôle, comme le respect de l'équilibre budgétaire, et par des mesures centralisées d'approbation des postes.

Un budget, c'est aussi un instrument de développement, modulable en fonction des orientations stratégiques. De fait, les règles budgétaires font périodiquement l'objet de modifications et suivent l'évolution de l'Université, une évolution sur laquelle elles influent également. Ces modifications visent en général à raffiner le modèle d'allocation de nos ressources, en assurant une plus grande prévisibilité budgétaire et en facilitant l'arrimage entre la planification et le processus budgétaire. Car plus une unité sait à quoi s'attendre sur le plan budgétaire, plus il lui est aisé de faire des plans d'effectifs ou de concevoir des projets. Et plus grande est la cohésion d'action à l'échelle de l'Université.

L'administration centrale de l'Université a quant à elle la responsabilité de s'assurer que la gestion de l'établissement réponde aux normes et aux règles en vigueur, mais surtout de favoriser le développement de l'établissement et de l'ensemble de ses composantes ainsi que de mettre en oeuvre des initiatives qui répondent aux objectifs et aux orientations de la planification stratégique institutionnelle. Il lui appartient donc de dégager les sommes nécessaires pour soutenir les projets ou initiatives de portée facultaire et institutionnelle.

Cadre particulier

L'essentiel des revenus de fonctionnement de l'Université provient de deux sources, soit la subvention du ministère de l'Enseignement supérieur et les droits de scolarité. Il s'agit d'une contrainte et c'est pourquoi l'Université de Montréal, comme la plupart des universités, cherche à diversifier ses sources de revenus, une diversification essentielle pour soutenir adéquatement sa communauté et assurer son plein potentiel de développement comme établissement universitaire de calibre mondial. Parmi les initiatives qui permettent d'explorer d'autres sources de revenus, pensons aux mesures d'appui aux chercheurs et aux étudiants dans leurs demandes de fonds ou de bourses, à la formation continue, à la coopération internationale et au développement de la philanthropie, laquelle dépend notamment de l'établissement d'un lien fort et continu avec nos diplômés.

Nous visons à appuyer toutes les unités, facultés comme services, en leur allouant un niveau de ressources humaines, administratives et matérielles qui leur permette de bien fonctionner, de

répondre à leurs obligations et de se développer. Cet appui est conditionné par deux facteurs : 1) la priorité accordée à la mission académique fondamentale de l'Université et à l'atteinte des objectifs institutionnels; et 2) le contrôle des dépenses dans une perspective de gestion responsable et transparente.

En tant que gestionnaire de fonds publics, nous nous devons, à moins de circonstances exceptionnelles, de viser l'équilibre budgétaire.

Certes, l'Université a, dans le passé, fait des déficits. Mais la situation doit être exceptionnelle. Et en vertu des règles de saine gestion budgétaire la gouvernant, l'Université se doit de résorber, du moins en partie, son déficit accumulé, qui s'élevait à 139,1 M\$ en date du 30 avril 2021. Afin de réduire les effets de ce déficit sur notre capacité budgétaire, nous nous sommes d'ailleurs engagés en 2016 à rembourser d'ici 2037 la moitié du déficit accumulé, qui était alors de 165 M\$.

Prémises budgétaires 2022-2023

CONTEXTE

Avant d'aborder les perspectives budgétaires de l'exercice 2022-2023, il importe de faire le point, bien qu'il soit encore tôt dans l'année, sur la situation de 2021-2022.

D'abord, c'est en mai 2021 que le Ministère a fait connaître ses orientations budgétaires. Force est de reconnaître que le Ministère a donné suite à ses engagements des années antérieures de rehausser le financement du réseau universitaire québécois. D'abord, lancé en 2018-2019, le plan quinquennal de réinvestissement entré en 2021-2022 dans sa quatrième année et les sommes additionnelles ont été versées comme prévu dans le plan d'origine. Et il en va de même des sommes additionnelles consenties au budget provincial de 2020-2021 et 2021-2022.

Le versement de ces sommes ne venait toutefois pas sans condition. Il visait, du moins en partie, le financement d'activités ou de mesures particulières, assorties d'un processus de reddition de compte. Quelle proportion du réinvestissement était ainsi ciblée ? Difficile de le savoir au moment de préparer le budget et c'est pourquoi, dans le montage budgétaire de 2021-2022, l'Université a joué de prudence, en n'escomptant pas la totalité de la quote-part du réinvestissement qui lui revenait. Les modalités d'attribution de la subvention étant maintenant connues, nous savons que nous disposons d'une marge de manoeuvre plus grande dans l'usage de ces sommes, ce qui devrait nous permettre de réduire le déficit budgétaire initialement prévu au budget 2021-2022.

L'an dernier, devant l'incertitude causée par la COVID-19 quant à la fréquentation des établissements par les étudiants, le Ministère avait pris des mesures d'exception pour stabiliser le financement des universités. Il avait, entre autres choses, établi le niveau de financement des établissements en fonction du nombre d'étudiants inscrits en 2018-2019 plutôt que dans l'année courante. En procédant de la sorte, Québec limitait les effets qu'une baisse des inscriptions pourrait avoir sur les finances des universités et stabilisait le financement gouvernemental dans un contexte particulièrement incertain. Or, 2021-2022 marque le retour aux règles habituelles de

financement : toute hausse ou baisse du nombre d'étudiants s'accompagnera en cours d'année d'une hausse ou baisse du financement public.

À cet égard, l'évolution du nombre d'étudiants internationaux est, au moment d'écrire ces lignes, un sujet de préoccupation. En 2020-2021, tous redoutaient une baisse majeure de cette catégorie d'étudiant du fait de la fermeture des frontières. Or, la réalité a été toute autre. La capacité de l'Université à offrir la très grande majorité de ses cours en ligne a entraîné une hausse du nombre d'étudiants internationaux en équivalent temps complet en 2020-2021. Qu'en sera-t-il cette année ? Seront-ils au rendez-vous en aussi grand nombre ?

Ces questions se posent également pour les étudiants libres. Attirés par l'attrayante flexibilité des cours en ligne, ces étudiants ont été nombreux à s'inscrire pendant la pandémie. Seront-ils aussi nombreux cette année, maintenant que la plupart des cours se donnent sur nos campus ?

Préparer le budget de fonctionnement 2022-2023 quand les résultats budgétaires de 2021-2022 sont aussi incertains est périlleux. Néanmoins, l'exercice doit être fait. Nous aurons une idée plus claire de la situation dans les prochains mois et toutes ces questions finiront par trouver réponse d'ici la fin de l'exercice budgétaire en cours, ce qui nous aidera à bâtir un budget conséquent.

Entretemps, d'autres considérations, non conjoncturelles cette fois, continueront de nous préoccuper. Les variations de l'effectif étudiant, et l'incidence qu'elles peuvent avoir sur nos revenus, demeurent encore cette année un objet de préoccupation. Du début du millénaire jusqu'au milieu de la décennie 2010, des hausses importantes du nombre d'étudiants ont été observées partout dans le réseau universitaire québécois – et particulièrement à l'Université de Montréal. Ces hausses ont eu pour effet d'amoindrir le choc des compressions budgétaires imposées par Québec à cette époque.

Cette période de croissance démographique est derrière nous pour un moment car les projections démographiques du MES prévoient que les inscriptions dans les cégeps ont atteint un creux en 2019. La baisse du nombre d'étudiants, d'abord observable dans les cégeps, se répercute maintenant sur la fréquentation universitaire, avec d'inévitables conséquences budgétaires. À cet égard, les efforts soutenus de recrutement, de soutien à la réussite et de développement de programmes se poursuivront au cours des prochaines années. La bonne nouvelle, c'est que les inscriptions repartent en hausse dans le réseau collégial, ce qui est de bon augure pour la fréquentation universitaire dans les années à venir.

La population étudiante se transforme de façon importante. L'Université accueille un nombre toujours croissant d'étudiants étrangers et d'étudiants ayant des besoins particuliers. L'attrait des cycles supérieurs se confirme d'année en année, ce qui modifie la composition de l'effectif étudiant. De plus, on assiste à une diversification des types de parcours d'études. La vitalité du marché de l'emploi québécois entre parfois en concurrence directe avec l'offre universitaire, mais le phénomène s'accompagne aussi de nouveaux besoins de formation et, donc, d'une nouvelle demande. Tous ces facteurs, ultimement, influencent les finances de l'Université.

Le numérique est un facteur de transformation important et accéléré de notre société. Nos populations étudiantes de demain s'attendent à pouvoir bénéficier des avancées en la matière dans leur parcours d'études et de vie à l'université. L'Université de Montréal se doit donc, en

particulier, dans les piliers de sa mission soit l'enseignement et la recherche, mais également dans ses modes de fonctionnement administratifs de tenir compte de cette réalité dans ses choix stratégiques d'investissements.

Les activités de recherche représentent une partie importante du budget total de l'Université de Montréal. Ces activités sont financées par le fonds avec restrictions et le fonds de dotation, mais le fonctionnement et l'entretien des infrastructures, eux, sont à la charge du fonds de fonctionnement. Or, les programmes gouvernementaux prévus à cet effet ne couvrent que très partiellement les frais engendrés indirectement par la recherche. Le problème est particulièrement criant à l'UdeM et se traduit budgétairement par un important manque à gagner que l'évaluation la plus récente établit à quelque 40 M\$. De nombreuses représentations relatives aux enjeux associés aux frais indirects ont été faites au cours des dernières années auprès des gouvernements, fédéral au premier chef, et provincial, mais elles n'ont malheureusement pas encore trouvé un écho favorable.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2032

L'année 2022 marque la première année de la planification stratégique 2022-2032 de l'Université.

Cet exercice fédérateur mené à l'échelle de l'Université devra orienter le montage budgétaire. Si certaines initiatives nécessiteront peu de ressources additionnelles, voire aucune, d'autres auront une incidence budgétaire certaine, récurrente ou ad hoc.

Les trois objectifs suivants auxquels se rattachent les dix stratégies sous-jacentes articuleront le montage budgétaire des prochains mois :

Objectif 1 – Impulser les réflexions entourant les grands défis de la société, et accompagner celles-ci dans la découverte, la création et la mise en œuvre de solutions, et ce, en collaborant avec nos partenaires

- Appuyer l'incubation de projets collaboratifs et rendre nos succès durables
- Développer des compétences interculturelles et interpersonnelles
- Promouvoir le français comme un tremplin vers la diversité culturelle et linguistique
- Rassembler, amplifier et partager notre expertise, aux échelles locale, nationale et mondiale

Objectif 2 – Assurer à chaque membre de notre communauté étudiante des expériences de vie, académiques, pédagogiques et pratiques fortes, afin de les aider à devenir des acteurs d'influence et de changement dans leurs milieux

- Repenser un écosystème pédagogique et de recherche aux couleurs de l'interdisciplinarité, de l'expérience et de l'agilité
- Diversifier les parcours académiques offerts et enrichir l'expérience étudiante
- Créer des environnements physiques et numériques conviviaux qui favorisent la collaboration et une vie universitaire stimulante

Objectif 3 – Devenir une véritable organisation qui apprend et qui se renouvelle en accroissant notre capacité d’auto-évaluation et d’adaptation

- Développer une culture d’expérimentation, de création et de réflexivité
- Incarner davantage la diversité des parcours et des expériences à tous les niveaux de l’institution
- Encourager l’adhésion aux objectifs communs et aux valeurs de l’université

Orientations budgétaires 2022-2023

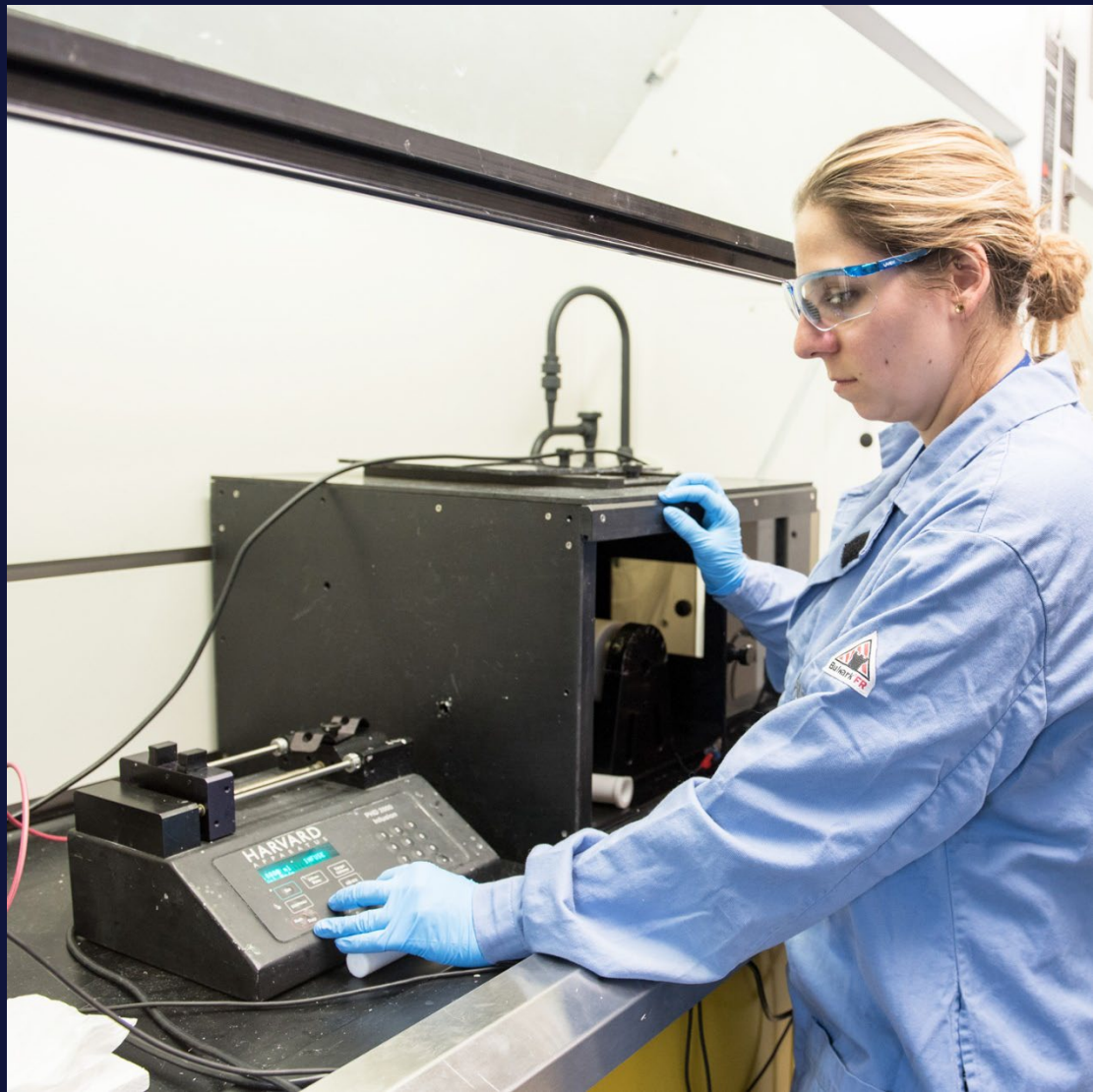
Un budget est un levier pour soutenir les priorités que s’est donnée une administration. La mise en oeuvre de ces priorités procède d’actions concrètes, certaines de nature financière, mais quelles que soient les actions prises, les priorités doivent forcément teinter les choix qui sont faits.

À cet égard, le montage du budget de 2022-2023 sera orienté par les priorités suivantes :

- Favoriser un environnement d’études, de recherche et de travail, physique et numérique, qui soit inclusif, sain, sécuritaire et favorable à l’épanouissement personnel et professionnel;
- Favoriser la réussite et la diplomation des étudiants à tous les cycles, entre autres par des services de soutien répondant à leurs besoins et par un appui financier facilitant la poursuite des études, notamment via le financement intégré aux cycles supérieurs;
- Soutenir des initiatives visant à appuyer les enseignants dans le développement pédagogique et à optimiser l’utilisation des outils numériques d’apprentissage;
- Soutenir les initiatives et les activités de recherche structurantes de manière à assurer la place centrale de la recherche, de la création et de l’innovation;
- Appuyer la mise en oeuvre d’initiatives de développement académique et administratif découlant du plan stratégique de développement durable;
- Enrichir l’expérience étudiante, notamment en appuyant l’essor d’initiatives académiques porteuses et de projets novateurs qui favorisent l’engagement et l’action citoyenne.

Par ailleurs, il est à souligner que d’autres orientations stratégiques ont été identifiées. Malgré qu’elles ne sont pas priorisées en 2022-2023, celles-ci font partie de la vision stratégique pour les prochaines années. Elles doivent donc, à ce titre, faire partie des réflexions dans l’établissement du budget dans une perspective de planification budgétaire multi-annuelle.

- Appuyer le développement des activités de formation continue dans une perspective de formation tout au long de la vie;
- Mettre en oeuvre des actions favorisant le déploiement de la stratégie numérique;
- Appuyer les efforts de recrutement et croissance des effectifs étudiants aux cycles supérieurs;
- Soutenir les initiatives favorisant l’internationalisation des effectifs étudiants et professoraux.



Le budget de l'UdeM obéit à des principes généraux d'allocation qui diffèrent selon qu'il s'agit d'une faculté ou d'un service.

Les services

Les enveloppes allouées aux services sont déterminées sur une base historique, c'est-à-dire à partir des enveloppes de l'année précédente auxquelles s'ajoutent tous les ajustements récurrents faits en cours d'année et une indexation fixée en fonction des hausses salariales accordées aux différents groupes d'employés. La progression dans les échelles salariales – nette des économies liées au remplacement du personnel sortant – demeure à la charge de l'unité. Certaines unités peuvent également recevoir un financement *ad hoc* selon les priorités du moment : la direction de l'Université dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour certaines priorités institutionnelles, qu'elle finance grâce à un fonds spécial constitué à même un prélèvement de 1,0 % des enveloppes des unités.

Il y a quelques années, l'UdeM avait introduit une nouvelle règle visant à ajuster la base budgétaire de la Direction des immeubles et de la Direction de la prévention et de la sécurité afin de couvrir en partie les hausses de leurs dépenses autres que salariales. L'intention était d'étendre éventuellement cette mesure à l'ensemble des unités, mais le contexte budgétaire rend la chose impossible pour l'instant.

Les facultés

Les enveloppes allouées aux facultés obéissent aux mêmes principes, mais, depuis 2007-2008, elles sont fixées selon une approche hybride qui non seulement marie, comme pour les services, base historique et priorités institutionnelles, mais également tient compte des revenus procurés par les inscriptions. Le financement en fonction de l'effectif étudiant est une tendance lourde dans le milieu universitaire nord-américain, où l'on délaisse de plus en plus l'approche dite historique au profit d'une approche basée sur le nombre d'étudiants inscrits.

En vertu du modèle d'allocation, l'enveloppe d'une faculté varie aussi en fonction de l'effectif étudiant (en équivalents temps complet). La formule a changé cependant en 2019-2020 afin de soutenir les efforts de recrutement d'étudiants de 2^e et de 3^e cycle et de bonifier le financement facultaire des cycles supérieurs. Pour chaque nouvel étudiant de 1^{er} cycle, une faculté continuera de recevoir 50,0 % des revenus d'enseignement additionnels générés (droits de scolarité et subvention), comme c'est le cas depuis 2013-2014, mais depuis 2019-2020, les variations du nombre d'étudiants de 2^e cycle sont financées, à la hausse comme à la baisse, à hauteur de 60,0 % des revenus d'enseignement et celles d'étudiants de 3^e cycle à 70,0 %. En cas de baisse cependant, passé un seuil établi sur la base du nombre d'étudiants en 2017-2018, le taux appliqué sera de 50,0 % pour tous les cycles. Pour les étudiants dérèglementés, comme ceux-ci ne génèrent plus aucune subvention, le financement interne des variations de ces étudiants devra

être suivi distinctement de celui des étudiants financés. Dans ce cas, c'est 71,0 % des droits de scolarité qui servira de base au calcul du montant à allouer. Le calcul de l'enveloppe facultaire se fait en fonction de l'effectif étudiant enregistré l'année précédente. Il existe également un mécanisme pour couvrir en cours d'année les coûts additionnels qui peuvent être engendrés par des hausses importantes d'inscriptions. Depuis 2019-2020, les variations positives d'étudiants qui surviennent dans l'année sont financées à 120 \$ par crédit au 2^e cycle et à 140 \$ par crédit au 3^e cycle, alors que le taux au 1^{er} cycle est demeuré inchangé, à 100 \$ par crédit. Et ce barème de financement est celui qui s'applique aux étudiants autant financés que dérèglementés.

Pour les services comme pour les facultés, une ponction est effectuée sur les enveloppes budgétaires. Depuis 2010-2011, facultés et services sont mis à contribution à hauteur de 1,0 % de leurs budgets respectifs pour financer les priorités institutionnelles et de 1,5 % pour réduire le déficit courant ou rembourser la dette. Les facultés ont également accepté de constituer une enveloppe mutualisée qui permet d'établir une péréquation interfacultaire : chacune d'elles verse l'équivalent de 1,5 % de son enveloppe budgétaire à cette fin.

Le financement des étudiants internationaux

Jusqu'en 2018-2019, un étudiant venu de l'extérieur du pays acquittait des droits de scolarité de base – les mêmes que ceux payés par un étudiant québécois – et une somme forfaitaire dont le montant était fixé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et variait selon le cycle d'études et la discipline. Cette somme forfaitaire était renvoyée à Québec et, en retour, Québec versait à l'Université trois subventions (Enseignement, Soutien, Terrains et bâtiments), comme pour tout autre étudiant du Québec. Seuls six secteurs dit « dérèglementés » (sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration, droit) étaient soustraits à cette règle : dans leur cas, l'étudiant de 1^{er} cycle payait les droits de base et une somme forfaitaire fixée par l'Université, qui conservait l'ensemble des sommes perçues auprès de l'étudiant et ne recevait que la subvention Terrains et bâtiments.

Depuis l'automne 2019, la dérèglementation des droits de scolarité des étudiants internationaux s'étend à tous les programmes de 1^{er} cycle ainsi qu'aux programmes de 2^e cycle autres que les programmes de recherche. Dorénavant, les universités conservent dans leur totalité les droits de scolarité et les sommes forfaitaires perçus auprès des étudiants internationaux – à l'exception des étudiants français et belges, qui, en vertu d'ententes intergouvernementales, continuent de payer les mêmes droits que les étudiants canadiens non-résidents du Québec. Chaque établissement a la liberté de fixer lui-même le montant des droits totaux qu'il exige de ses étudiants internationaux, à condition que ce montant soit égal ou supérieur à celui des droits de scolarité exigés des Canadiens non-résidents du Québec. Par conséquent, le MES a cessé de verser aux universités les subventions d'enseignement, de soutien et de terrains et bâtiments pour ces étudiants, incluant les étudiants des six secteurs déjà dérèglementés.

Annuellement, l'UdeM procède à l'analyse de ces nouvelles règles tarifaires pour déterminer précisément la hauteur des droits de scolarité qu'elle exigera des étudiants internationaux. Pour

Les normes comptables

Comme les autres universités québécoises, l'Université de Montréal applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL) dans la préparation de ses états financiers. L'évaluation du résultat financier et du solde du fonds de fonctionnement, le Ministère exclut certains postes de dépenses, notamment les avantages sociaux futurs comme le régime de retraite. Ces charges, qui sont des estimations d'engagements financiers plutôt que des dépenses réelles, sont maintenant comptabilisées au fonds de fonctionnement général. L'application des NCCOSBL aux états financiers n'a en outre aucune incidence directe sur l'exercice budgétaire.

C'est pourquoi, dans le présent budget, le déficit accumulé du fonds de fonctionnement est chiffré à 139,1 M\$ au 30 avril 2021, même si, en vertu des NCCOSBL on observe un surplus de 228,9 M\$. La différence de 368 M\$ correspond globalement à la valeur de l'actif net lié aux avantages sociaux futurs et aux vacances à payer, dont le calcul n'entre pas dans la préparation du budget ni dans les subventions de fonctionnement reçues du ministère. Le solde de fonds selon les NCCOSBL est sujet parfois à d'importantes variations, ce qui est le cas cette année : il a augmenté par rapport à l'an dernier, alors qu'il s'établissait à (254,4) M\$, à la suite d'une réévaluation de l'actif lié aux avantages sociaux en raison d'un rendement du régime de retraite largement supérieur à l'hypothèse actuarielle.

l'exercice de 2022-2023, elle se limitera à appliquer aux étudiants internationaux inscrits à un programme réglementé, la même hausse des droits de scolarité (2,64 %) qu'aux étudiants du Québec, alors qu'une hausse de 3,9 % s'appliquera aux étudiants internationaux inscrits à un programme dérèglementé.

En même temps qu'il a dérèglementé en bonne partie les droits de scolarité des étudiants internationaux, le Ministère a prévu une allocation de soutien pour aider les universités francophones à recruter à l'extérieur du pays et accroître ainsi le nombre d'étudiants internationaux inscrits dans des programmes offerts en français. Le versement de cette allocation de 5,1 M\$ qui devait prendre fin l'an dernier sera reconduit en 2022-2023, le temps que les analyses sur la portée de la politique de dérèglementation des droits de scolarité des étudiants internationaux soient terminées.

La pondération des disciplines

En 2018-2019, le Ministère a introduit une nouvelle grille de pondération des disciplines dans le calcul de la subvention de la fonction Enseignement.

Depuis 2019-2020, l'Université applique la nouvelle pondération tout en l'adaptant à ses spécificités disciplinaires. Cette repondération interne lui permet de soutenir financièrement certains secteurs qu'elle estime désavantagés par la méthode de calcul de l'État.

Ainsi, au 1^{er} cycle, le secteur Psychologie, dont le poids de financement dans la grille ministérielle s'élève à 1,00, est porté à 1,38, soit au niveau du deuxième seuil parmi les plus bas de la nouvelle grille. Pour tous nos programmes de 2^e cycle, le facteur de pondération équivaut minimalement à 1,5 fois celui attribué au 1^{er} cycle par le Ministère, sous réserve du poids maximal de 9,31 de la grille ministérielle : le poids des Beaux-arts passe ainsi de 5,25 à 7,08 et ceux de l'Éducation, des Sciences infirmières, de la Pharmacie, des Relations humaines, du Génie et de l'Informatique de 2,45 à 3,15. Quant au 3^e cycle, le poids de tous les secteurs s'établit à 12,55, sauf pour le secteur

GRILLE DE PONDÉRATION DES DISCIPLINES DU MES

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle
Médecine vétérinaire	14,51	9,31	12,55
Agriculture, foresterie et médecine dentaire	8,66	9,31	12,55
Médecine, optométrie et santé des populations	5,11	9,31	12,55
Beaux-arts	4,72	(7,08) 5,25	12,55
Sciences pures	2,10	9,31	12,55
Réadaptation, sciences des aliments, sciences de l'aménagement et arts numériques	2,10	5,25	12,55
Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	2,10	(3,15) 2,45	12,55
Génie et informatique	2,10	(3,15) 2,45	12,55
Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	1,38	5,25	12,55
Administration	1,38	2,45	12,55
Psychologie	(1,38) 1,00	2,45	(12,55*) 8,59
Activités non associées à une discipline	1,00	1,00	1,00
Médecins résidents		1,80	

() Pondération interne appliquée par l'Université. * Le doctorat professionnel en psychologie est financé à hauteur de 8,59 et les autres programmes de recherche de 3^e cycle à hauteur de 12,55.

Psychologie, dont le poids s'élève à 8,59. Cette particularité est attribuable au doctorat professionnel en psychologie, dont le cursus présente un coût moins élevé et pénalise le financement des autres doctorats de type recherche en psychologie. La correction apportée à la grille interne continuera de financer le doctorat professionnel en psychologie à hauteur de 8,59, mais le poids de financement des autres activités de 3^e cycle en psychologie est corrigé à 12,55.

Les dépenses gérées centralement

Certains postes de dépenses sont gérés centralement. Pour l'année 2022-2023, des réserves seront constituées pour les postes budgétaires suivants :

- Avantages sociaux;
- Conventions collectives (ex. : ententes salariales en cours de négociation, allocations professorales, fonds de démarrage);
- Projets particuliers;
- Priorités institutionnelles.

La grille de financement du MES

Les universités québécoises sont financées par l'État en fonction du nombre d'étudiants. En vertu de cette méthode de financement, chaque université reçoit principalement une subvention d'enseignement et une subvention de soutien, calculées selon le nombre d'étudiants pondérés (pour la première) et bruts (pour la seconde).

C'est la subvention d'enseignement qui constitue la part du lion des fonds versés aux établissements. Cette subvention est établie selon une grille de pondération qui tient compte des coûts de formation des différentes disciplines et des cycles d'études, ce qui permet une répartition équitable des crédits entre les établissements. On compte actuellement 13 familles disciplinaires formées à partir de la similarité du coût d'enseignement des disciplines.

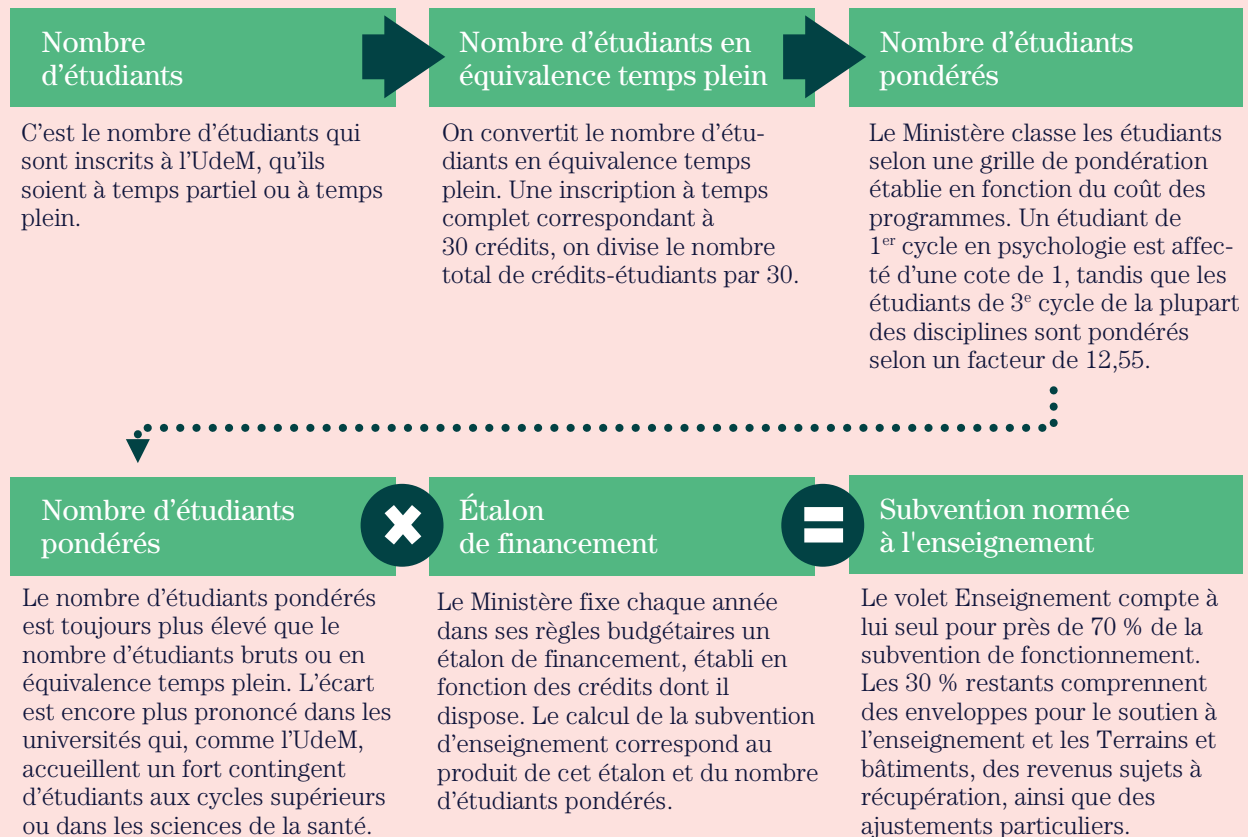
Pour la première fois depuis le milieu des années 2000, la grille de pondération a fait l'objet en 2018-2019 d'une refonte importante, qui vient changer la répartition des crédits alloués aux 18 établissements universitaires du Québec. De façon générale, les poids disciplinaires de la nouvelle grille sont plus élevés que ceux de l'ancienne grille, ce qui a pour effet de hausser significativement le nombre d'étudiants pondérés, de l'ordre de 13,0 % pour l'ensemble du réseau.

Cette hausse ne se solde pas nécessairement par une augmentation du financement d'une discipline donnée, elle traduit simplement des changements dans la répartition des crédits entre les disciplines : un secteur dont le poids augmente aurait même pu obtenir une subvention moindre, n'eût été le réinvestissement. Pour cette raison, il est préférable d'éviter de comparer les poids respectifs de l'ancienne et de la nouvelle grille.

Rappelons que la pondération est établie par le Ministère en fonction du coût moyen de formation observable entre 2012-2013 et 2014-2015 à l'échelle du réseau universitaire québécois. En vertu de la nouvelle grille, la médecine dentaire a un poids de 8,66 au 1^{er} cycle et la psychologie un poids de 1,00, ce qui signifie que le coût de formation d'un étudiant de 1^{er} cycle en médecine dentaire est 8,66 fois supérieur à celui d'un étudiant en psychologie.

Comme elle le faisait avec la grille précédente, l'Université a revu certains facteurs de la pondération ministérielle afin de soutenir financièrement certains secteurs qu'elle estime désavantagés par la méthode de calcul de l'État.

Calcul de la subvention normée, volet Enseignement





Vue d'ensemble

Le budget de 2022-2023 de l'Université de Montréal est celui de l'an 1 de la planification stratégique 2022-2032 et le troisième adopté depuis le début de la pandémie de COVID-19. C'est également le premier budget depuis le début de cette crise qui prévoit un surplus estimé à 4 M\$. Celui-ci sera entièrement affecté au remboursement du déficit accumulé de l'Université, actuellement projeté à 134 M\$ au terme de l'exercice 2022-2023, conformément à l'engagement de 2016 d'en rembourser la moitié d'ici 2037.

Alors que le retour progressif à la normale se poursuit, l'UdeM prévoit des revenus de 929,1 M\$ pour le présent exercice, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2021-2022. Le rehaussement du financement gouvernemental ainsi que la hausse des revenus provenant des droits de scolarité contribuent grandement à cette augmentation.

Les dépenses s'établiront, quant à elles, à 925,1 M\$, en hausse de 3,2 % comparativement à l'année précédente.

La subvention du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) représente 67,8 % de tous les revenus de l'Université, tandis que les droits de scolarité et les frais d'admission comptent pour 17,2 % de l'ensemble, une proportion relativement stable depuis que le gouvernement du Québec a décidé de les indexer annuellement en 2013.

Le CEPSUM et les entreprises auxiliaires, tous deux des services autofinancés, poursuivront leur reprise postpandémique et verront leurs revenus augmenter de 6,6 M\$ par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'une augmentation de 14 %.

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022-2023

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Budget de gestion 2022-2023	Réalizations estimées (RE) 2021-2022	Budget de gestion 2021-2022	Variation du budget 2022-2023 par rapport à	
				RE 2021-2022	Budget 2021-2022
REVENUS	929 109 \$	897 902 \$	874 995 \$	3,5 %	6,2 %
DÉPENSES	925 110 \$	896 830 \$	886 146 \$	3,2 %	4,4 %
SOLDE	4 000 \$	1 072 \$	(11 151) \$		

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2023

Le présent budget marque également la première année de la planification stratégique 2022-2032 de l'Université. Globalement, l'UdeM consacrera près de 8 M\$ à des actions visant l'atteinte des objectifs poursuivis par cette planification.

Cette planification stratégique s'articule autour de trois grands objectifs :

1. Impulser les réflexions entourant les grands défis de la société, et accompagner celles-ci dans la découverte, la création et la mise en œuvre de solutions, et ce, en collaborant avec les partenaires de l'Université de Montréal;
2. Assurer à chaque membre de la communauté étudiante des expériences de vie, académiques, pédagogiques et pratiques fortes, afin de les aider à devenir des acteurs d'influence et de changement dans leurs milieux;
3. Devenir une véritable organisation qui apprend et qui se renouvelle en accroissant notre capacité d'auto-évaluation et d'adaptation.

Ces objectifs sont le reflet de la vision que s'est donnée l'Université de Montréal : être l'université de langue française la plus influente au monde en 2032.

DIMINUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS

L'Université prévoit une diminution de 274 étudiants financés bruts, soit l'équivalent de 144 étudiants pondérés, en 2022-2023. Cependant, une hausse de 64 étudiants internationaux déréglés est prévue. Cette variation, quoique légère, de l'effectif étudiant inscrit à l'Université de Montréal continue de préoccuper l'Université. Aussi, l'établissement poursuit ses efforts de recrutement et de soutien à la réussite par l'élaboration de programmes et d'initiatives innovants. Par exemple, le maintien de la subvention gouvernementale de 5,1 M\$ pour le recrutement d'étudiants internationaux viendra appuyer ses efforts.

La bonne nouvelle est que la diminution observée ces dernières années tend à se stabiliser. Des hausses sont même à prévoir à compter du milieu de la décennie. En effet, le ministère de

Retour sur le budget 2021-2022

L'Université de Montréal devrait conclure l'année 2021-2022 en meilleure posture qu'elle ne l'envisageait. En effet, le budget de 2021-2022 prévoyait un déficit de 11,2 M\$ entièrement attribuable aux effets de la pandémie. De cette estimation, un montant de 3,8 M\$ s'expliquait par la poursuite de l'enseignement en mode hybride avec un retour graduel en présentiel.

L'Université avait aussi prévu une perte de 7,4 M\$ attribuable au ralentissement des activités du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) et des Services auxiliaires.

Or, selon la mise à jour budgétaire du 31 décembre 2021, le dernier exercice financier permettra de dégager un surplus de 1,1 M\$.

Cette mise à jour prévoit en effet que les revenus devraient avoir augmenté globalement de 21,6 M\$, tandis que la hausse des dépenses se limiterait à 9,3 M\$ au terme de l'exercice en cours, selon les estimations. Conformément à l'engagement pris en 2016 de rembourser d'ici 2037 la moitié du déficit accumulé, le surplus prévu sera affecté intégralement à ce remboursement.

l'Éducation a publié ses prévisions de l'effectif étudiant au collégial et prévoit 40 000 cégépiens supplémentaires d'ici 2029 par rapport à 2019, soit une hausse de plus de 23 % de l'effectif. Il est à prévoir qu'un certain nombre d'entre eux viendront grossir les rangs des universités.

RÉINVESTISSEMENT GOUVERNEMENTAL

Comme il a été annoncé le 22 mars 2022, au moment de présenter son budget, le gouvernement du Québec injectera 74,6 M\$ supplémentaires dans le réseau universitaire québécois en 2022-2023. Ce réinvestissement vise différentes mesures touchant la réussite en enseignement supérieur, la santé mentale étudiante, la formation à distance, le besoin d'espace et la transformation numérique. L'Université recevra une quote-part qu'il est, au moment de l'adoption du présent budget, difficile à estimer, puisque les modalités d'attribution ne sont pas encore connues. Ainsi, comme l'essentiel de cette somme de 74,6 M\$ risque fort d'être destinée à des mesures ciblées avec reddition de comptes, le présent budget ne comptabilise qu'un supplément de revenus de 3 M\$. En contrepartie, une dépense équivalente a également été projetée et, lorsque les modalités d'attribution seront communiquées, la direction de l'Université se donnera comme objectif la mise en œuvre de mesures alignées sur les priorités institutionnelles.

Outre le réinvestissement prévu dans le budget du Québec de 2022-2023, l'UdeM, comme les autres universités québécoises, bénéficiera l'an prochain de revenus liés à des engagements gouvernementaux du passé. Ainsi, l'UdeM touchera une somme de 5,4 M\$ de plus qui correspond à la dernière tranche du réinvestissement quinquennal annoncé en 2018 par le MES en vertu de la Politique québécoise de financement des universités.

L'UdeM recevra également une somme de 1 M\$, dont 0,3 M\$ sera comptabilisé au fonds avec restrictions afin d'améliorer la santé et le bien-être des étudiants, comme le prévoit le plan d'action 2021-2026 du MES sur la santé mentale étudiante. La gestion de cette somme relèvera, pour l'essentiel, des Services à la vie étudiante.

Les revenus

Les revenus prévus pour l'exercice de 2022-2023 se chiffrent à 929,1 M\$, en hausse de 3,5 % comparativement à l'année dernière. Cette augmentation, qui totalise 31,2 M\$, est attribuable à une série de facteurs, les plus importants étant la hausse de la subvention d'enseignement (par l'indexation des étalons de financement), le réinvestissement alloué à l'enseignement supérieur ainsi que l'accroissement des revenus provenant des droits de scolarité.

Les revenus des universités, rappelons-le, sont déterminés à plus de 80 % par le gouvernement, qui fixe les montants de la subvention et des droits de scolarité des établissements d'enseignement supérieur. L'Université ne dispose d'aucun pouvoir de modulation sur ces deux principales sources de revenus – à l'exception, depuis 2019-2020, des droits de scolarité des étudiants internationaux dérèglementés, qui peuvent être déterminés par les établissements.

HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES : REVENUS 2022-2023

HAUSSE GLOBALE DES REVENUS : + 3,5 %

Impact de la variation des inscriptions (- 274 étudiants bruts) : - 0,9 M\$ (net des bourses d'exonération)

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation globale : + 3,1 %
- Indexation de l'étalon : + 11,6 M\$
- Réinvestissement en enseignement supérieur prévu : + 8,4 M\$
- Diminution subvention Terrains et bâtiments : - 0,9 M\$
- Compensation aux universités pour l'indexation des droits de scolarité : + 0,9 M\$
- Subvention pour la politique des conditions de stages des étudiants en 5^e année du D.M.V. : + 1,5 M\$

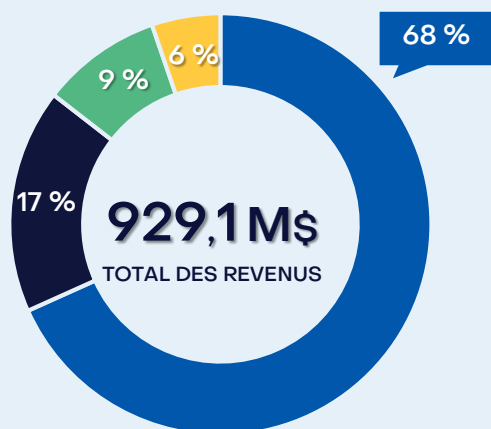
DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS D'ADMISSION

- Hausse globale : + 3,4 %
- Indexation de 2,64 % des droits de scolarité des étudiants règlementés et des frais institutionnels obligatoires (FIO)
- Indexation de 3,9 % des droits de scolarité des étudiants dérèglementés

AUTRES SOURCES

- Autres revenus : + 0,5 %
- Services autofinancés : + 14,0 %
(hausse marquée en raison de la reprise graduelle des activités)

RÉPARTITION DES SOURCES DE REVENUS



	Budget 2022-2023
Subvention de fonctionnement	629,5 M\$
Droits de scolarité et frais d'admission	159,9 M\$
Autres revenus	85,7 M\$
Activités autofinancées	54,0 M\$
	929,1 M\$

Pour le présent budget, l'Université prévoit une légère diminution de 274 étudiants financés bruts (144 étudiants pondérés). En contrepartie, l'Université prévoit une augmentation de 64 étudiants internationaux dérèglementés. Rappelons que l'UdeM ne reçoit aucune subvention pour ces étudiants parce que les coûts de formation sont financés par les droits de scolarité perçus.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

La subvention de fonctionnement versée à l'Université par le MES s'élèvera à 629,5 M\$ en 2022-2023. Il s'agit d'une augmentation de 18,9 M\$ (3,1 %) par rapport à l'an dernier.

Cette hausse s'explique notamment par l'indexation des étalons de financement des fonctions Enseignement et Soutien pour un montant de 11,6 M\$ pour l'Université de Montréal. Les principaux paramètres communiqués par le ministère sont les suivants : une politique salariale gouvernementale à hauteur de 2 % et une indexation des dépenses diverses de 2 %.

Par ailleurs, une diminution du financement public est prévue en raison de la baisse du nombre d'étudiants évoquée plus haut, estimée à 144 étudiants pondérés. Cette baisse de la subvention d'enseignement, de soutien et de droits de scolarité nets est évaluée à 875 000 \$.

Dans ce contexte, l'Université a mis en place plusieurs mesures pour contrer l'incidence de la variation de l'effectif étudiant sur les revenus. Des efforts soutenus en matière de recrutement, de soutien à la réussite et d'élaboration de programmes sont reflétés dans les allocations budgétaires de l'année en cours et se poursuivront dans les prochaines années. Dans ce même ordre d'idées, l'Université de Montréal bénéficiera l'an prochain d'une reconduction de la subvention de 5,1 M\$ pour le soutien au recrutement. Le versement de cette subvention, pour accroître le nombre d'étudiants internationaux inscrits dans des programmes en français au sein d'établissements francophones, devait prendre fin l'an passé. Or, le MES a confirmé sa reconduction, le temps que les analyses sur la portée de la politique de dérèglementation des droits de scolarité des étudiants internationaux soient terminées.

Le ministère a également répondu favorablement à la demande de soutien financier de la Faculté de médecine vétérinaire en guise de compensation à l'ajout budgétaire consenti à la faculté en 2021-2022. Ces montants permettent l'ajout de ressources au Centre hospitalier universitaire vétérinaire afin de tenir compte de l'incidence des nouvelles modalités relatives aux stages des étudiants au doctorat de 1^{er} cycle.

Finalement, l'Université prévoit une baisse des revenus de la fonction Terrains et bâtiments de l'ordre de 852 000 \$ en 2022-2023. Le définancement progressif par le ministère de l'espace inoccupé dans le projet de réaffectation d'une partie des locaux du pavillon Roger-Gaudry et du pavillon Marie-Victorin explique cette baisse.

DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS D'ADMISSION

L'Université de Montréal prévoit percevoir 159,9 M\$ en droits de scolarité et frais d'admission en 2022-2023. Le MES a choisi de retenir une base d'indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires (FIO), uniquement pour l'année 2022-2023, qui reposera sur les paramètres du régime d'imposition des particuliers, fixé à 2,64 %. Cette décision visait à alléger le

fardeau financier des étudiants de l'Université, l'indexation s'appuyant normalement sur l'évolution du revenu disponible des ménages. Pour l'année 2022-2023, elle aurait été de 8,1 % si la règle habituelle avait prévalu.

Conscient que les universités auraient pu amorcer leur processus budgétaire de 2022-2023 avec un taux d'indexation plus élevé que 2,64 %, le MES a également annoncé le versement d'une compensation financière équivalente à l'écart entre une indexation de 3,9 % (correspondant à l'indexation de l'an dernier) et celle de 2,64 %. Cette compensation de 917 000 \$ s'applique uniquement aux droits de scolarité de base et exclut du calcul les FIO et les droits de scolarité des étudiants internationaux dérèglementés.

Rappelons que, depuis l'automne 2019, les droits de scolarité sont dérèglementés pour les étudiants internationaux au 1^{er} et au 2^e cycle inscrits dans les programmes autres que ceux de recherche. Ainsi, les établissements sont libres de fixer les droits de scolarité pour ces étudiants dans la mesure où ils sont égaux ou supérieurs aux droits de scolarité exigés des Canadiens non-résidents du Québec soumis aux montants forfaitaires.

Pour les montants forfaitaires exigés des étudiants internationaux règlementés et des étudiants canadiens non-résidents du Québec, le taux d'indexation des droits de scolarité sera le même que celui des étudiants québécois, soit 2,64 %. Pour ce qui est des droits de scolarité exigés des étudiants internationaux dérèglementés, ils seront majorés de 3,9 % à compter du trimestre d'automne 2022.

Enfin, comme par les années passées, l'Université de Montréal, à l'instar de tout autre établissement universitaire québécois, retournera au gouvernement une somme correspondant à 30 % de l'indexation des droits de scolarité afin de financer le programme de prêts et bourses du Québec. Globalement, l'indexation des droits de scolarité et des frais d'admission entraînera en 2022-2023 un revenu net additionnel de 3,9 M\$.

AUTRES REVENUS ET SERVICES AUTOFINANCÉS

Les revenus d'autres sources de l'Université procureront 85,7 M\$ pour l'exercice 2022-2023, une hausse de 0,5 M\$ par rapport à la dernière mise à jour budgétaire, en décembre 2021.

Le quart de ces revenus provient du programme fédéral des frais indirects de la recherche. Depuis des années, les universités canadiennes les plus actives en recherche réclament du gouvernement du Canada un rehaussement du financement de ces dépenses, mais rien n'indique que les subventions seront augmentées prochainement. En conséquence, une somme de 20,2 M\$, soit une légère diminution de 0,4 M\$ comparativement à l'exercice de 2021-2022, sera inscrite au présent budget.

Pour ce qui est du fonds de relance, une contribution de 3,1 M\$ est projetée et servira à soutenir essentiellement le démarrage de la campagne de financement philanthropique et l'activité des grandes retrouvailles des diplômés, la Direction de la formation continue, le développement de la formation à distance ainsi que différents projets de développement facultaire. Ce montant couvrira également le coût du plan d'action Place aux Premiers Peuples, dont l'objectif est d'améliorer la représentation, l'accueil et l'intégration des Premières Nations au sein de l'Université de Montréal.

Conformément aux règles établies par le MES, les FIO sont indexés pour l'année 2022-2023 à un taux identique à celui des droits de scolarité (2,64 %), ce qui se traduira par une augmentation de revenus de 408 000 \$.

À ces autres revenus s'ajoutent ceux des services autofinancés, c'est-à-dire les services dont le financement dépend presque exclusivement d'une tarification aux usagers : les Services à la vie étudiante, le CEPSUM et les Services auxiliaires (services alimentaires, résidences, etc.).

Ces services ont été durement touchés depuis le début de la pandémie en 2020-2021 et continuent de l'être en 2022-2023. Bien qu'une reprise des activités soit entamée et que l'Université ait bon espoir qu'elle se poursuivra, le modèle hybride de travail et les cours multimodaux continuent d'exercer une pression sur les revenus associés à ces services, notamment une baisse des revenus projetés pour les services alimentaires et les magasins des campus.

Dans ce contexte, le niveau de revenus de 54 M\$ des services autofinancés restera légèrement inférieur à ce qu'il était avant la pandémie. Cela est particulièrement vrai du CEPSUM, qui prévoit une perte pour l'exercice en cours. Ce déficit s'explique largement par des travaux majeurs de réfection d'infrastructures du centre sportif. Planifiés dès le printemps 2022, ces travaux provoqueront la fermeture de certaines installations pendant leur durée. Les coûts de relocalisation de certaines activités sportives occasionnent à eux seuls un déficit de 721 000 \$ une fois prise en compte la contribution des écoles affiliées aux pertes subies. Enfin, la contribution des Services auxiliaires atteindra 652 000 \$ pour l'exercice en cours, soit 1 M\$ de moins que normalement. Par rapport à la mise à jour du 31 décembre 2021, il s'agit néanmoins d'une amélioration du résultat de 4,4 M\$.

Les dépenses

Les dépenses prévues pour l'exercice de 2022-2023 se chiffrent à 925,1 M\$, soit une hausse globale de 3,2 % comparativement à l'an passé. Ces dépenses se répartissent entre les facultés et les services de l'Université de Montréal selon des proportions qui varient peu au fil des ans.

Comme il est mentionné plus haut, l'année 2022 marque également la première année de la mise en œuvre de la planification stratégique 2022-2032 de l'Université. Du montant global de 8 M\$ associé aux actions liées aux objectifs poursuivis par cette planification, une somme de près de 850 000 \$ a été réservée afin d'assurer la mise en œuvre de nouveaux projets et initiatives qui seront identifiés dans le courant de l'année. Ces dépenses reflètent les engagements décennaux qui réaffirment et consolident la place de l'Université comme université francophone la plus influente au monde.

HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES : DÉPENSES 2022-2023

HAUSSE GLOBALE DES DÉPENSES : + 3,2 %

FACULTÉS

Hausse globale : + 2,5 %

- Coûts de système : + 11,4 M\$
- Réinvestissement associé aux règles budgétaires du MES : + 3,0 M\$
- Bourses d'exonération des étudiants internationaux : + 0,7 M\$
- Bonification du programme de bourses aux cycles supérieurs : + 0,5 M\$
- Réussite étudiante – embauche de conseillers à la réussite : + 0,8 M\$
- Financement aux facultés des variations des EETC 2021-2022 et de 2022-2023 : - 2,6 M\$

SERVICES

Hausse globale : + 7,4 %

- Coûts de système : + 3,4 M\$
- Philanthropie : poursuite du plan de développement et grande campagne : + 2,4 M\$
- Licences, maintenance du matériel informatique et de téléphonie : + 1,2 M\$
- Optimisation des pratiques dans certains services : + 5,1 M\$
- Frais d'exploitations de la Direction des immeubles : + 2,2 M\$
- Collections des bibliothèques : + 0,4 M\$

AUTRES DÉPENSES

- Intérêts nets sur la dette : 3,9 M\$
- Vacances à payer : 3,9 M\$
- Plan triennal des TI : 4,0 M\$
- Mobilier, appareillage, outillage (MAO) : 3,7 M\$

LES FACULTÉS

Les dépenses en enseignement, recherche et bourses s'établiront à 585,5 M\$ en 2022-2023, une hausse de 14,1 M\$ par rapport à l'année précédente.

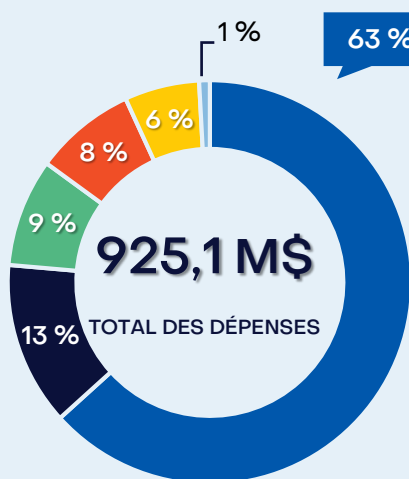
Comme dans l'exercice précédent, l'enveloppe budgétaire accordée aux facultés contient une prime à la délivrance des diplômes aux cycles supérieurs. La dépense prévue à cet effet en 2022-2023 devrait s'élever à 1,5 M\$, en hausse de 62 000 \$ par rapport à l'an dernier. Pour chaque diplôme de recherche décerné dans les temps prescrits, selon les règlements pédagogiques, une faculté recevra 1 500 \$ pour une maîtrise et 9 000 \$ pour un doctorat. L'ajout de cette mesure a comme objectif de permettre une amélioration de l'obtention des diplômes dans les délais prévus. Les montants alloués aident les facultés à mettre en œuvre des moyens visant à soutenir la réussite scolaire.

La réussite étudiante et l'enrichissement des parcours étudiants constituent des aspects de la vie étudiante qu'il importe plus que jamais de soutenir activement. Ainsi, une enveloppe centrale de 831 000 \$ est réservée cette année pour financer la moitié du salaire des nouveaux conseillers à la réussite qui seront embauchés dans les facultés, l'autre moitié devant provenir du budget des facultés.

De plus, l'instauration l'an dernier d'une mesure automatique d'indexation annuelle avait été apportée au programme interne de bourses aux étudiants des cycles supérieurs. Pour l'exercice de 2022-2023, cette mesure représente une somme de 161 000 \$ à laquelle s'ajoute une bonification de 339 000 \$, pour une hausse totale de 500 000 \$.

Une autre nouveauté porte sur l'ajout budgétaire récurrent d'un peu plus de 300 000 \$ consenti à la Faculté de l'éducation permanente (FEP). Cet ajustement vise à hausser le taux de

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR FONCTION



	Budget 2022-2023
Enseignement, recherche et bourses	585,5 M\$
Soutien à l'enseignement et à la recherche	121,1 M\$
Administration	80,0 M\$
Direction des immeubles	75,2 M\$
Services autofinancés	55,4 M\$
Autres dépenses	7,9 M\$
	925,1 M\$

financement moyen par crédit de cette faculté. Il est bon de rappeler que les modalités de financement interne de la FEP diffèrent de celles des autres facultés.

Le présent budget prévoit également :

- Un nouveau programme visant la sensibilisation, la formation et le soutien à l'entrepreneuriat pour l'ensemble de la communauté universitaire. L'Université contribuera au programme Millénum à hauteur de 916 000 \$ pour l'exercice de 2022-2023. Ce montant inclut les coûts de location des locaux qui accueilleront les acteurs du programme.
- Une somme de 250 000 \$ consacrée à un programme de bourses d'études dans le domaine de l'intelligence artificielle.
- Une bonification de 167 000 \$ de l'enveloppe des fonds internes de la recherche pour 2022-2023. Cette mesure a pour but de ramener cette enveloppe, sur une période de trois ans, à ce qu'elle était avant les compressions budgétaires de 2015-2016. Au terme des trois années, c'est une somme de 500 000 \$ qui aura été réinvestie pour des initiatives de soutien à la recherche.
- Une somme de 150 000 \$ mise en réserve centrale pour soutenir les collaborations interfacultaires dans l'élaboration de programmes communs.
- Une enveloppe budgétaire de 275 000 \$, dont 150 000 \$ de manière récurrente, pour l'ouverture du nouveau campus de l'UdeM à Brossard à compter de l'automne 2022.

LES SERVICES

Les dépenses des services de l'Université de Montréal atteindront 276,3 M\$, en hausse de 7,4 % pour l'exercice de 2022-2023.

Cette augmentation permettra de soutenir l'ensemble des membres de la communauté, des acteurs d'influence et de changement dans leurs milieux par des initiatives et projets favorisant leur épanouissement professionnel et personnel. D'ailleurs, une somme récurrente de 1,2 M\$ est provisionnée en 2022-2023 afin de doter le Réseau des diplômés et des donateurs des ressources nécessaires à la poursuite de son développement. De plus, le fonds de relance de l'Université contribuera pour un montant de 1,2 M\$ au financement des préparatifs du lancement de la grande campagne philanthropique et de l'activité des grandes retrouvailles des diplômés. L'Université de Montréal consacrera également cette année une somme de 982 000 \$ à la mise en œuvre des plans d'action 2020-2023 Pour l'équité et l'inclusion et Place aux Premiers Peuples.

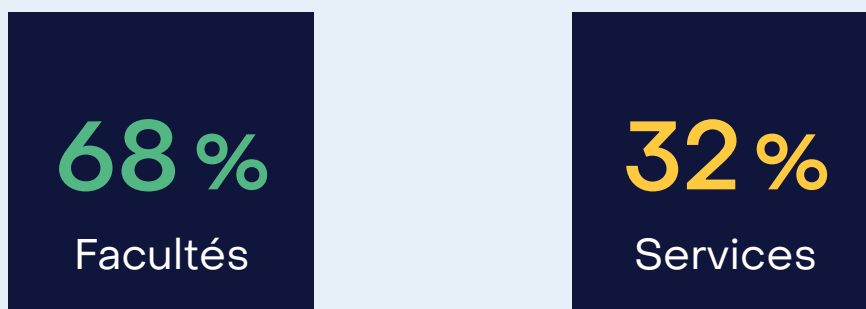
L'Université a en outre favorisé l'instauration d'un partenariat destiné à accroître sa visibilité et de valoriser sa présence sur la scène internationale en tant que grande université de recherche et de formation. Ainsi, elle poursuivra sa collaboration avec HEC Montréal à Paris amorcée en 2021-2022 en vue de créer une antenne permanente dans la capitale française qui assurera leur présence en territoire européen, épicerie du recrutement international. Cette année, une somme de 254 000 \$ est allouée pour la continuité de cette initiative de rayonnement.

Des sommes ont aussi été accordées afin d'assumer les frais d'exploitation. La base budgétaire de la Direction des immeubles sera ajustée pour répondre à la hausse des frais d'exploitation des campus de l'Université et pour poursuivre les initiatives en développement durable.

L'Université de Montréal désire par ailleurs être une organisation qui apprend et se renouvelle, à l'affût des innovations sectorielles. Parmi les initiatives, les Technologies de l'information verront leur budget ajusté de 1,2 M\$ afin de pallier l'augmentation importante des coûts relatifs aux licences et à la maintenance des logiciels ainsi qu'à la téléphonie. Également une somme de 900 000 \$ est réservée afin de combler le manque de personnel dans des dossiers prioritaires, dont la cybersécurité, la conformité ainsi que le soutien aux projets institutionnels et à la recherche.

L'enveloppe budgétaire des acquisitions des bibliothèques sera aussi bonifiée de 360 000 \$ pour l'exercice de 2022-2023. Cette mesure a pour but de soutenir l'actualisation de la collection des périodiques selon les besoins émergents et les nouveaux créneaux de recherche.

RÉPARTITION DES DÉPENSES – FACULTÉS ET SERVICES



Ces données excluent les services autofinancés.

Afin d'assurer l'optimisation des pratiques, certains services ont fait l'objet de provisions budgétaires particulières :

- Le rehaussement de l'enveloppe budgétaire de la Direction des ressources humaines de 629 000 \$ afin d'améliorer son offre de service.
- Une enveloppe de 483 000 \$ pour le Bureau du registraire afin d'assurer la mise sur pied d'un nouveau bureau des horaires et des locaux et le transfert des responsabilités de contrôle des documents d'immigration des étudiants.
- La nécessité de procéder à une restructuration du secteur des approvisionnements de la Direction des finances s'impose afin qu'elle puisse atteindre les objectifs formulés par la Loi sur les contrats des organismes publics et la Loi sur l'Autorité des marchés publics. Une somme de 516 000 \$ est réservée à cet effet et à la réorganisation de cette direction pour lui permettre de mieux répondre aux enjeux qui la concernent.
- Une allocation supplémentaire non récurrente de 119 000 \$ au Bureau de la conduite responsable en recherche pour la réalisation d'un mandat ponctuel en conformité.

L'Université est également soucieuse de l'application des meilleures pratiques en ses murs. Elle doit donc se livrer à un coûteux exercice de mise aux normes et de conformité aux exigences réglementaires dans plusieurs secteurs d'activité, ce qui explique, en partie du moins, la hausse des dépenses administratives.

AUTRES DÉPENSES

Au nombre des autres dépenses, mentionnons l'aide de 4 M\$ accordée aux Technologies de l'information pour la mise en œuvre du plan triennal, qui vise les projets et activités de développement technologique, soit le même montant que l'an passé. Une somme de 3,7 M\$ est également prévue pour le mobilier, l'appareillage et l'outillage.

Les autres dépenses incluent finalement les intérêts sur la dette. Ces intérêts s'élèveront en 2022-2023 à 3,9 M\$, en baisse de 1,1 M\$ par rapport à l'année précédente.

Cette section présente les données du budget de fonctionnement 2022-2023 de l'UdeM. Elle permet de suivre l'évolution des revenus et des dépenses de l'UdeM depuis l'exercice budgétaire précédent. Les données sont établies en fonction des hypothèses de revenus et de dépenses formulées par la Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle. Elles sont présentées par unités et par grands postes budgétaires.

- Sommaire des revenus et des dépenses
- Sommaire des revenus
- Sommaire des dépenses
- Calcul estimatif de la subvention de fonctionnement
- Enseignement et recherche
- Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche
- Services à l'enseignement et à la recherche
- Administration
- Direction des immeubles
- Services à la vie étudiante
- Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM)
- Services auxiliaires



SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2022-2023	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2021-2022	BUDGET DE GESTION 2021-2022
		Au 31 décembre 2021	
Revenus			
Revenus de fonctionnement	875 112 \$	850 531 \$	828 967 \$
Activités autofinancées	53 997 \$	47 371 \$	46 028 \$
	<u>929 109 \$</u>	<u>897 902 \$</u>	<u>874 995 \$</u>
Dépenses			
Dépenses de fonctionnement	869 703 \$	842 668 \$	833 161 \$
Activités autofinancées	55 407 \$	54 162 \$	52 985 \$
	<u>925 110 \$</u>	<u>896 830 \$</u>	<u>886 146 \$</u>
Solde budgétaire avant remboursement du déficit accumulé¹	<u>4 000 \$</u>	<u>1 072 \$</u>	<u>(11 151) \$</u>
Remboursement du déficit accumulé	(4 000) \$	(1 072) \$	- \$
SOLDE BUDGÉTAIRE	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>(11 151) \$</u></u>

¹ Le budget 2021-2022 prévoyait un déficit de 11,2 M\$ entièrement attribuable aux effets de la pandémie. Ce résultat s'expliquait par des dépenses exceptionnelles de 3,8 M\$ pour la poursuite de l'enseignement à distance ainsi qu'une baisse des revenus des Services auxiliaires et du CEPSUM évaluée à 7,4 M\$, éléments qui étaient présentés distinctement dans le document budgétaire de 2021-2022.

SOMMAIRE DES REVENUS

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2022-2023	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2021-2022	BUDGET DE GESTION 2021-2022
		Au 31 décembre 2021	
Revenus de fonctionnement			
Droits de scolarité et frais d'admission	159 905 \$	154 712 \$	150 754 \$
Subvention de fonctionnement	629 509 \$	610 654 \$	597 423 \$
Autres revenus (cliniques, frais indirects, frais de gestion, diplomation et autres)	82 602 \$	83 632 \$	77 476 \$
Fonds de relance	3 096 \$	1 533 \$	3 314 \$
	875 112 \$	850 531 \$	828 967 \$
Activités autofinancées			
Services à la vie étudiante	13 060 \$	13 060 \$	13 425 \$
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	21 301 \$	18 268 \$	17 950 \$
Services auxiliaires	19 636 \$	16 043 \$	14 653 \$
	53 997 \$	47 371 \$	46 028 \$
TOTAL DES REVENUS	929 109 \$	897 902 \$	874 995 \$

SOMMAIRE DES DÉPENSES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2022-2023	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2021-2022	BUDGET DE GESTION 2021-2022
		Au 31 décembre 2021	
Dépenses de fonctionnement			
Enseignement et recherche	546 346 \$	532 486 \$	529 151 \$
Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche	27 136 \$	27 194 \$	27 132 \$
Bourses	12 004 \$	11 757 \$	10 457 \$
Services à l'enseignement et à la recherche ¹	121 140 \$	113 162 \$	112 074 \$
Administration	79 986 \$	71 184 \$	71 471 \$
Direction des immeubles	75 226 \$	73 025 \$	71 156 \$
Dépenses d'intérêts nettes des revenus	3 944 \$	5 093 \$	4 904 \$
Vacances à payer	3 921 \$	3 751 \$	3 016 \$
Réserve centrale pour éventualités liées à la situation de pandémie	-	5 016 \$	3 800 \$
	869 703 \$	842 668 \$	833 161 \$
Activités autofinancées			
Services à la vie étudiante	13 665 \$	13 658 \$	14 023 \$
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	22 758 \$	20 742 \$	20 034 \$
Services auxiliaires	18 984 \$	19 762 \$	18 928 \$
	55 407 \$	54 162 \$	52 985 \$
TOTAL DES DÉPENSES	925 110 \$	896 830 \$	886 146 \$

¹ Pour les besoins de cette présentation, le budget du Bureau du français dans les études (anciennement appelé Centre de communication écrite) est intégré sous la fonction Services à l'enseignement et à la recherche. Toutefois, il est présenté dans les pages suivantes sous l'unité Services à la vie étudiante, qui en a la responsabilité depuis le 1^{er} mai 2011.

CALCUL ESTIMATIF DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2022-2023	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2021-2022	BUDGET DE GESTION 2021-2022
		Au 31 décembre 2021	
Subvention normée			
Enseignement	484 415 \$	460 342 \$	456 668 \$
Soutien à l'enseignement	90 912 \$	85 940 \$	79 256 \$
Terrains et bâtiments	60 654 \$	61 505 \$	59 313 \$
	<u>635 981 \$</u>	<u>607 787 \$</u>	<u>595 237 \$</u>
Revenus sujets à récupération	(33 018) \$	(31 433) \$	(31 206) \$
Subvention générale	<u>602 963 \$</u>	<u>576 354 \$</u>	<u>564 031 \$</u>
Compte à recevoir au titre des effectifs étudiants des deux dernières années	(4 276) \$	5 693 \$	3 596 \$
Ajustements spécifiques			
Location de locaux	7 588 \$	7 199 \$	7 094 \$
Subvention de contrepartie	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Autres ajustements	22 234 \$	20 408 \$	21 702 \$
	<u>30 822 \$</u>	<u>28 607 \$</u>	<u>29 796 \$</u>
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	<u><u>629 509 \$</u></u>	<u><u>610 654 \$</u></u>	<u><u>597 423 \$</u></u>

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2022-2023	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2021-2022	BUDGET DE GESTION 2021-2022
		Au 31 décembre 2021	
Aménagement	16 410 \$	15 926 \$	16 104 \$
Arts et sciences	180 356 \$	175 561 \$	175 281 \$
Droit	19 519 \$	18 682 \$	18 982 \$
Éducation permanente	18 602 \$	18 385 \$	19 463 \$
Médecine	136 890 \$	131 566 \$	131 634 \$
Médecine dentaire	21 941 \$	21 517 \$	21 055 \$
Médecine vétérinaire	63 272 \$	62 399 \$	58 489 \$
Musique	12 757 \$	12 370 \$	12 235 \$
Optométrie	9 075 \$	9 265 \$	8 685 \$
Pharmacie	15 085 \$	14 962 \$	14 802 \$
Santé publique	13 827 \$	13 031 \$	13 626 \$
Sciences de l'éducation	24 755 \$	24 518 \$	24 623 \$
Sciences infirmières	13 857 \$	14 304 \$	14 172 \$
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	546 346 \$	532 486 \$	529 151 \$

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

**FONDS INTERNES DE RECHERCHE
ET AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA RECHERCHE**
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2022-2023	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2021-2022	BUDGET DE GESTION 2021-2022
		Au 31 décembre 2021	
Infrastructure des centres et groupes de recherche	5 346 \$	4 600 \$	5 179 \$
Subventions de contrepartie	845 \$	900 \$	845 \$
Soutien à des projets individuels	325 \$	325 \$	325 \$
Projets particuliers et internationaux	100 \$	100 \$	100 \$
Comité universitaire d'éthique de la recherche	150 \$	100 \$	150 \$
Initiatives nouvelles	720 \$	775 \$	720 \$
Autres (colloques, associations et membership)	185 \$	225 \$	185 \$
Fonds internes de recherche	7 671 \$	7 025 \$	7 504 \$
Autres dépenses de recherche financées à même les intérêts et le recouvrement des coûts indirects associés aux fonds de recherche	1 250 \$	1 200 \$	1 250 \$
Autres fonds affectés	5 290 \$	5 236 \$	4 520 \$
Autres dépenses des centres de recherche	294 \$	294 \$	698 \$
Contribution à la Fondation canadienne pour l'innovation	1 000 \$	857 \$	1 000 \$
Transferts aux hôpitaux et établissements affiliés	7 132 \$	7 132 \$	8 241 \$
Fonds des priorités institutionnelles	420 \$	600 \$	420 \$
FI - Fédéral - SPS	3 180 \$	3 506 \$	2 600 \$
Autres dépenses de recherche	899 \$	1 344 \$	899 \$
Autres dépenses liées à la recherche	19 465 \$	20 169 \$	19 628 \$
FONDS INTERNES DE RECHERCHE ET AUTRES DÉPENSES DE RECHERCHE	27 136 \$	27 194 \$	27 132 \$

SERVICES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2022-2023	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2021-2022	BUDGET DE GESTION 2021-2022
		Au 31 décembre 2021	
Direction des bibliothèques ¹	37 457 \$	36 333 \$	35 705 \$
Bureau du registraire	5 039 \$	4 614 \$	4 491 \$
Service de l'admission et du recrutement	6 873 \$	6 587 \$	6 394 \$
Bureau Recherche - Développement - Valorisation	8 506 \$	7 908 \$	7 648 \$
Bureau de la conduite responsable en recherche	2 065 \$	1 854 \$	1 885 \$
Direction des affaires internationales ²	3 263 \$	2 572 \$	2 546 \$
Bureau de valorisation de la langue française et de la Francophonie ²	496 \$	354 \$	773 \$
Technologies de l'information	39 958 \$	36 772 \$	36 802 \$
Projets de développement et d'infrastructure technologiques	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Études supérieures et postdoctorales	3 484 \$	3 349 \$	3 176 \$
Millénium ³	463 \$	- \$	- \$
Unités de soutien à l'enseignement ⁴	8 947 \$	8 245 \$	8 079 \$
SERVICES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE	120 551 \$	112 588 \$	111 499 \$

¹ À compter du 1^{er} mai 2022, la gestion de l'entente Copibec sera transférée à la Direction des bibliothèques alors qu'elle relevait anciennement des Services auxiliaires. L'enveloppe budgétaire 2022-2023 de la Direction des bibliothèques a ainsi été ajustée pour permettre de couvrir la contribution institutionnelle de l'entente.

² À compter du 1^{er} mai 2022, le Bureau de valorisation de la langue française et de la Francophonie ainsi que l'Observatoire de la Francophonie économique sont présentés distinctement alors qu'ils étaient anciennement sous la Direction des affaires internationales. Les données de l'exercice 2021-2022 ont été ajustées dans cette présentation pour assurer la comparabilité.

³ Sont présentés sur cette ligne, les coûts relatifs à la création du nouveau programme Millénium qui vise la sensibilisation, la formation et le soutien à l'entrepreneuriat pour l'ensemble de la communauté universitaire. À noter que les coûts de la location des espaces associés à ce nouveau programme sont présentés sous la Direction des immeubles.

⁴ Sont ici regroupés le Bureau de l'enseignement régional, le Centre de pédagogie universitaire, le Bureau de la promotion de la qualité, la Direction de la formation continue et le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études. Le Bureau du français dans les études (anciennement appelé Centre de communication écrite) est sous la responsabilité des Services à la vie étudiante depuis le 1^{er} mai 2011.

ADMINISTRATION

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2022-2023	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2021-2022	BUDGET DE GESTION 2021-2022
		Au 31 décembre 2021	
Bureau des communications et des relations publiques	6 074 \$	6 150 \$	5 933 \$
Développement durable	917 \$	900 \$	791 \$
Direction des finances	10 697 \$	9 597 \$	9 399 \$
Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle	2 339 \$	2 131 \$	2 164 \$
Direction générale (incl. contribution aux Presses de l'UdeM) ¹	9 096 \$	7 654 \$	7 718 \$
Bureau de la performance organisationnelle	-	115 \$	242 \$
Direction des ressources humaines et Bureau du personnel enseignant	16 445 \$	14 453 \$	15 481 \$
Réseau des diplômés et des donateurs de l'UdeM (incl. Belles Heures)	13 485 \$	10 346 \$	10 545 \$
Secrétariat général	10 573 \$	10 039 \$	9 628 \$
Bureau de l'audit interne	1 333 \$	1 225 \$	1 257 \$
Direction de la prévention et de la sécurité	9 027 \$	8 574 \$	8 313 \$
ADMINISTRATION	79 986 \$	71 184 \$	71 471 \$

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

¹ Le budget 2022-2023 de la Direction générale inclut une enveloppe non-récurrente 535 000\$ pour l'organisation du 90^e Congrès de l'acfas, qui se tiendra à l'Université de Montréal en 2023, ainsi qu'une somme de 325 K\$ pour des dépenses salariales reliées à la mise en œuvre de la planification stratégique.

DIRECTION DES IMMEUBLES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2022-2023	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2021-2022	BUDGET DE GESTION 2021-2022
		Au 31 décembre 2021	
Dépenses générales de fonctionnement	49 667 \$	49 428 \$	46 229 \$
Gestion des espaces loués	13 200 \$	11 750 \$	11 850 \$
Énergie	15 541 \$	15 407 \$	15 541 \$
Courrier	1 625 \$	1 625 \$	1 625 \$
Assurances	2 977 \$	2 750 \$	2 796 \$
	<u>83 010 \$</u>	<u>80 960 \$</u>	<u>78 041 \$</u>
Revenus et imputations	(7 784) \$	(7 935) \$	(6 885) \$
DIRECTION DES IMMEUBLES	<u><u>75 226 \$</u></u>	<u><u>73 025 \$</u></u>	<u><u>71 156 \$</u></u>

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

SERVICES À LA VIE ÉTUDIANTE

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2022-2023	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2021-2022	BUDGET DE GESTION 2021-2022
		Au 31 décembre 2021	
Revenus			
Cotisations des étudiants	8 920 \$	8 920 \$	9 124 \$
Subvention du MES	3 352 \$	3 352 \$	3 246 \$
Revenus d'activités	788 \$	788 \$	1 055 \$
	<u>13 060 \$</u>	<u>13 060 \$</u>	<u>13 425 \$</u>
Dépenses			
Direction, communications et gestion informatique	2 608 \$	2 601 \$	2 527 \$
Centre de santé et de consultation psychologique	2 867 \$	2 867 \$	2 973 \$
Accueil et intégration	3 289 \$	3 289 \$	3 380 \$
Ressources socio-économiques	1 692 \$	1 692 \$	1 773 \$
Centre étudiant de soutien à la réussite	3 209 \$	3 209 \$	3 370 \$
	<u>13 665 \$</u>	<u>13 658 \$</u>	<u>14 023 \$</u>
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>(605) \$</u>	<u>(598) \$</u>	<u>(598) \$</u>
Contribution de l'Université aux services de santé ¹	255 \$	248 \$	248 \$
Contribution de l'Université au soutien à la réussite ²	350 \$	350 \$	350 \$
SOLDE PROJETÉ	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>
BUREAU DU FRANÇAIS DANS LES ÉTUDES²			
Revenus	2 \$	2 \$	4 \$
Dépenses	591 \$	576 \$	579 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>(589) \$</u>	<u>(574) \$</u>	<u>(575) \$</u>
Budget versé	589 \$	574 \$	575 \$
SOLDE PROJETÉ	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

¹ L'Université de Montréal alloue un financement de 254 949 \$ aux Services à la vie étudiante pour compenser les coûts relatifs à l'utilisation du Centre de santé et de consultation psychologique par son personnel ainsi qu'une somme de 350 000 \$ pour le soutien à la réussite.

² Auparavant, le Bureau du français dans les études (anciennement appelé Centre de communication écrite) relevait des Services de soutien à l'enseignement. À la suite d'une restructuration, il est sous la responsabilité des Services à la vie étudiante depuis le 1^{er} mai 2011.

**CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (CEPSUM)**

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2022-2023	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2021-2022	BUDGET DE GESTION 2021-2022
		Au 31 décembre 2021	
Service des sports			
Cotisations des étudiants	8 971 \$	8 303 \$	8 177 \$
Abonnements, inscriptions et revenus divers	7 545 \$	5 341 \$	5 519 \$
Revenus	16 516 \$	13 644 \$	13 696 \$
Dépenses	16 694 \$	15 350 \$	14 987 \$
Surplus (déficit)	(178) \$	(1 706) \$	(1 291) \$
Sport d'excellence			
Revenus	3 775 \$	4 035 \$	3 593 \$
Dépenses	4 854 \$	4 387 \$	4 021 \$
	(1 079) \$	(352) \$	(428) \$
Bourses du sport d'excellence	(200) \$	(191) \$	(191) \$
Surplus (déficit)	(1 279) \$	(543) \$	(619) \$
Clinique de médecine du sport			
Revenus	1 010 \$	589 \$	661 \$
Dépenses	1 010 \$	814 \$	835 \$
Surplus (déficit)	- \$	(225) \$	(174) \$
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 457) \$	(2 474) \$	(2 084) \$
Contribution de l'Université au CEPSUM et au sport d'excellence	736 \$	708 \$	708 \$
SOLDE PROJÉTÉ	(721) \$	(1 766) \$	(1 376) \$

SERVICES AUXILIAIRES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2022-2023	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2021-2022	BUDGET DE GESTION 2021-2022
		Au 31 décembre 2021	
Services alimentaires			
Revenus	3 381 \$	1 479 \$	2 559 \$
Dépenses	(3 676) \$	(2 661) \$	(3 096) \$
Remboursement d'immobilisations	(86) \$	(289) \$	(289) \$
Surplus (déficit)	(381) \$	(1 471) \$	(826) \$
Résidences			
Revenus	4 685 \$	3 458 \$	2 357 \$
Dépenses	(3 667) \$	(3 624) \$	(3 567) \$
Remboursement d'immobilisations	(933) \$	(1 095) \$	(1 095) \$
Virement au fonds des immobilisations	(85) \$	- \$	- \$
Surplus (déficit)	- \$	(1 261) \$	(2 305) \$
Magasins			
Revenus	8 250 \$	8 012 \$	7 839 \$
Dépenses	(8 795) \$	(9 215) \$	(8 857) \$
Remboursement d'immobilisations	(27) \$	(25) \$	(58) \$
Surplus (déficit)	(572) \$	(1 228) \$	(1 076) \$
Stationnements			
Revenus	3 320 \$	3 094 \$	1 898 \$
Dépenses	(1 715) \$	(1 618) \$	(1 181) \$
Remboursement d'immobilisations	- \$	(1 235) \$	(785) \$
Surplus (déficit)	1 605 \$	241 \$	(68) \$
Sommaire			
Revenus	19 636 \$	16 043 \$	14 653 \$
Dépenses	(17 853) \$	(17 118) \$	(16 701) \$
Remboursement d'immobilisations	(1 046) \$	(2 644) \$	(2 227) \$
Virement au fonds des immobilisations	(85) \$	- \$	- \$
SOLDE PROJETÉ	652 \$	(3 719) \$	(4 275) \$



L'élaboration du budget de fonctionnement : qui fait quoi ?

L'élaboration du budget de fonctionnement de l'Université met à contribution de nombreux acteurs de la communauté universitaire. Chaque instance, unité ou comité intervient à une ou des étapes précises de la préparation du budget, qui s'échelonne sur six mois. Au fil de l'exercice, des quantités importantes d'informations sont analysées et prises en considération afin d'en arriver à une allocation optimale des ressources de l'Université en fonction des contraintes inhérentes au cadre financier d'un établissement public d'enseignement.

LE CONSEIL

C'est au Conseil de l'Université que revient la responsabilité d'adopter le budget, sur recommandation du Comité exécutif. Cette étape survient après que l'Assemblée universitaire a été informée du projet de budget. Le Conseil est composé de 24 membres, dont près de la moitié sont des membres du personnel ou des étudiants. Il constitue, avec l'Assemblée universitaire, le Comité exécutif et la Commission des études, le groupe des quatre grands corps universitaires responsables de l'administration générale de l'Université.

L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

L'Assemblée universitaire prend connaissance du budget avant son adoption. C'est par un comité permanent spécialement mandaté pour étudier le projet de budget de fonctionnement (le Comité du budget de l'Assemblée universitaire, à ne pas confondre avec le Comité du budget) que les membres de l'Assemblée sont informés des orientations budgétaires et du processus d'allocation des crédits. Elle transmet par la suite au Conseil ses observations et ses recommandations. L'Assemblée universitaire est formée d'une centaine de membres, dont le recteur, les vice-recteurs et les doyens, de même que des représentants du corps professoral, des personnels administratif et de soutien et des étudiants.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Composé du recteur et de membres du Conseil, le Comité exécutif a la responsabilité de préparer le budget, d'en surveiller l'exécution, d'effectuer les virements de fonds et de voter les suppléments budgétaires en fonction des normes fixées par le Conseil. Il mandate le Comité du budget pour tracer les grandes orientations qui président à l'allocation budgétaire et pour élaborer le budget.

LE COMITÉ DU BUDGET

Le Comité du budget est mandaté par le Comité exécutif pour préparer le budget de l'Université. Présidé par le vice-recteur à l'administration et aux finances, et constitué de membres de la direction, du Conseil et du Comité exécutif, le Comité du budget définit les grandes orientations budgétaires et s'assure de l'allocation optimale des ressources budgétaires aux facultés et aux services.

LE COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Le Comité d'audit et des finances assiste le Conseil de l'Université, dont il relève, dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance. En ce qui touche au budget de fonctionnement, il a pour mandat d'analyser les orientations budgétaires définies annuellement par le Comité du budget et de faire ses recommandations au Comité exécutif. Il est composé de deux membres du Conseil et de deux membres externes, en plus du recteur et de son représentant (le vice-recteur à l'administration et aux finances).

LE VICE-RECTORAT À L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES

Le vice-recteur à l'administration et aux finances préside le Comité du budget et veille à l'opérationnalisation des orientations définies par le Comité. Il supervise tout le processus budgétaire avec l'aide de la Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle.

LA DIRECTION DU BUDGET, DE L'ANALYSE ET DE LA PLANIFICATION INSTITUTIONNELLE

Le Comité du budget est aidé, à toutes les étapes de l'exercice budgétaire, par la Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle, qui aménage les enveloppes allouées aux unités en fonction des orientations arrêtées par le Comité. La Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle effectue aussi le suivi budgétaire durant l'année, en vérifiant à deux moments précis l'évolution des dépenses et des revenus des unités. Sous l'autorité du vice-recteur à l'administration et aux finances pour ce volet de ses fonctions, le directeur du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle assure la permanence du Comité du budget, dont il est le secrétaire.

LES DÉCANATS

Le doyen ou la doyenne prépare le budget de sa faculté et, après l'avoir présenté, en discute avec les dirigeants de l'Université et les instances compétentes. Il administre sa faculté en fonction des crédits qui lui sont alloués et, après consultation du conseil de faculté, peut effectuer les virements appropriés conformément aux normes et aux critères établis à cet égard par le Comité exécutif. Dans le cas de facultés départementalisées, c'est le doyen qui approuve ou modifie le budget de chaque département.

LES DIRECTIONS DE SERVICE

Comme le doyen ou la doyenne, le directeur ou la directrice de service prépare un budget et administre son service en fonction des crédits qui lui sont accordés. Il peut répartir ces fonds entre les différentes branches de son unité, selon les priorités et les objectifs qu'il a fixés.

LA DIRECTION DES FINANCES

Bien qu'elle n'intervienne pas dans la préparation du budget, la Direction des finances exerce un contrôle dans l'application des règles budgétaires tout au long de l'année. Elle produit les états financiers, qui dressent l'état des résultats et de l'évolution des soldes des différents fonds – dont le fonds de fonctionnement – au 30 avril de chaque année, les fait valider par des vérificateurs externes et les soumet au Conseil pour approbation.

Le calendrier d'élaboration du budget

Depuis 2018, le Conseil de l'Université adopte le budget en avril, et non plus en mars comme ce fut longtemps la tradition. Ce changement calendaire est motivé par une volonté de mieux tenir compte des mesures dictées par le gouvernement du Québec dans son propre budget, qui est déposé à la fin du mois de mars de chaque année, et du taux d'indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires (FIO) autorisé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Néanmoins, comme les règles budgétaires du MES sont généralement communiquées aux universités en mai, l'Université continuera de préparer son budget selon des estimations fondées sur des informations partielles.

ÉTAPES	PÉRIODE DE RÉALISATION						
	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
1. Réalisations estimées au 30 septembre	■						
2. Adoption d'un modèle d'allocation budgétaire		■					
3. Amorçe de la rédaction des règles d'attribution et de gestion budgétaires		■					
4. Élaboration du canevas des enveloppes budgétaires		■					
5. Estimation des réserves, des masses salariales et des avantages sociaux		■					
6. Estimation de la subvention du MES de l'année suivante et des revenus de l'UdeM		■					
7. Réalisations estimées au 31 décembre				■			
8. Estimation des inscriptions (EETC) de l'année en cours selon la méthode de financement interne					■		
9. Préparation du budget de gestion et des enveloppes budgétaires				■	■	■	
10. Rencontres prébudgétaires avec les unités					■		
11. Présentation du budget - au Comité exécutif, - au Comité du budget de l'Assemblée universitaire, - à l'Assemblée universitaire, - aux doyens et aux directeurs de service.							■
12. Adoption du budget par le Conseil de l'Université							■
13. Transmission des enveloppes budgétaires aux unités							■



LA STRUCTURE BUDGÉTAIRE

Considéré globalement, le budget de l'Université de Montréal s'appuie sur quatre fonds qui obéissent chacun à des règles de gestion distinctes :

- le **fonds de fonctionnement**, qui sert à financer principalement les activités d'enseignement et de soutien à l'enseignement, l'administration, le fonctionnement général du campus ainsi que certaines activités internes de recherche;
- le **fonds avec restrictions**, qui est constitué en très grande partie des contrats et des subventions de recherche;
- le **fonds de dotation**, qui sert à capitaliser les contributions des donateurs de l'UdeM. Les dons affectés à des projets de recherche particuliers sont comptabilisés au fonds avec restrictions.
- le **fonds des immobilisations**, réservé au financement des projets d'infrastructures immobilières, technologiques ou autres.

Les deux premiers fonds – fonctionnement et avec restrictions – servent à financer directement les activités des deux volets de la mission universitaire que sont l'enseignement et la recherche, tandis que les deux autres fonds – dotation et immobilisations – financent plutôt des projets de développement en soutien à la mission fondamentale de l'Université. Tous fonds confondus, l'UdeM a affiché des revenus de 1 158,5 M\$ et des dépenses de 1 156,6 M\$, excluant les avantages sociaux futurs, pour l'exercice financier s'étant terminé le 30 avril 2021.

Le présent document expose uniquement le budget de fonctionnement de l'UdeM, c'est-à-dire les hypothèses de croissance des revenus et des dépenses du fonds de fonctionnement, les principes d'allocation des ressources financières aux unités et les enveloppes budgétaires qui leur sont allouées. Le processus d'allocation budgétaire ne détaille pas le volume des virements entre le fonds de fonctionnement et les autres fonds qui peuvent être faits en cours d'année : ce sont les états financiers qui, au terme de l'année financière, fournissent toute l'information pertinente sur ce genre d'opérations.

Les quatre fonds sont distincts les uns des autres et tout virement de l'un à l'autre obéit à des règles comptables précises.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS DES IMMOBILISATIONS

En vertu des règles de gestion du ministère de l'Enseignement supérieur, il est interdit de prélever du fonds des immobilisations des sommes pour couvrir des dépenses courantes de fonctionnement. En revanche, des virements sont effectués chaque année du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. En 2020-2021, environ 46 M\$ ont ainsi été versés du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. Près de 60 % de cette somme couvrent des dépenses d'immobilisation, mais qui ne sont pas des dépenses immobilières : acquisitions documentaires, aménagement de laboratoires de recherche ou

d'animaleries, rehaussement du réseau informatique, achat du progiciel de gestion intégré et d'ordinateurs pour les professeurs, etc.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation totalisait 402,3 M\$ au 30 avril 2021. Les revenus de capitalisation du fonds de dotation servent principalement à financer les chaires philanthropiques de recherche ou des programmes de bourses d'études et sont par conséquent versés en grande partie au fonds avec restrictions. Un maximum de 0,5 point de pourcentage du rendement du fonds de dotation peut être viré au fonds de fonctionnement pour financer nos activités de développement philanthropique. En 2020-2021, ce pourcentage se chiffrait à 0,5 %, soit environ 1,3 M\$.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS AVEC RESTRICTIONS

Le fonds avec restrictions comptabilise pour l'essentiel les subventions et les contrats de recherche, ainsi que les dons affectés à des projets de nature scientifique. Certaines subventions de recherche gérées par le fonds avec restrictions, comme celles du Programme des chaires de recherche du Canada, servent en partie à payer des salaires de professeurs, salaires qui, eux, sont pris en charge par le fonds de fonctionnement. L'UdeM compte dans ses rangs 113 titulaires de chaire de recherche du Canada – sans compter la trentaine de titulaires de nos écoles affiliées – sur les quelque 2 000 professorats de recherche qui sont financés au pays par ce programme.

Inversement, la recherche occasionne des frais qui pèsent indirectement sur le fonds de fonctionnement. On estime en général que ces frais indirects peuvent atteindre jusqu'à 50 % du total des subventions et des contrats de recherche. Or, ces frais sont couverts à moins de 20 % par les programmes gouvernementaux. À l'UdeM, nous évaluons nos besoins à ce titre à environ 114 M\$ sur la base du taux de 50 % de nos revenus de recherche. En guise de comparaison, nous avons touché, en 2020-2021, 37 M\$ des gouvernements du Québec et du Canada pour couvrir les coûts indirectement liés aux activités de recherche sur nos campus.

La différence, de près de 77 M\$, n'est pas nécessairement absorbée par le fonds courant de fonctionnement. D'une part, certains besoins ne sont tout simplement pas comblés : comme pour les immeubles, il existe un « entretien différé » des ressources allouées à la recherche. D'autre part, il est difficile pour nous d'évaluer avec précision la part des frais indirects de la recherche qui est assumée par le budget de fonctionnement, en raison notamment de la difficulté d'assigner de manière claire une dépense à la recherche ou à l'enseignement. Un exemple : les acquisitions des bibliothèques soutiennent les activités de nos chercheurs, mais elles contribuent également à la formation de nos étudiants, en particulier aux cycles supérieurs

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7, Canada

Tél. : 514-343-6111 Site Internet : www.umontreal.ca

Ce document peut être consulté à l'adresse

budget.umontreal.ca/2022-2023

Publié par le Bureau des communications et des relations publiques de
l'Université de Montréal, juin 2022.